

Stratégie et Plan d'Action pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans les provinces du Sud

Rapport Préliminaire

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Statistiques générales sur les provinces du Sud	3
ANNEXE 2 : Définitions, lois et organes de gouvernance de l'ESS sur le plan international.....	5
ANNEXE 3 : Tableau des critères élémentaires de l'utilité sociale.....	12
ANNEXE 4 : Expériences supplémentaires de politiques publiques internationales de promotion de l'ESS	14
ANNEXE 5 : Population des Provinces du Sud et distribution de l'aide sociale	16
ANNEXE 6 : Appréciations globales sur l'expérience de l'ESS dans les Provinces du Sud- Missions effectuées dans les Provinces du Sud entre le 19 mai et le 10 juin 2013.....	29
ANNEXE 7 : Synthèse de la documentation sur les produits du terroir	50
ANNEXE8 : Revue succincte de 6 programmes de développement et plans sectoriels	66
ANNEXE 9 : Statistiques sur le secteur associatif et coopératif au Maroc.....	69
ANNEXE 10 : Statistiques des projets d'économie sociale et solidaire de l'INDH dans les provinces du Sud.....	73
ANNEXE 11 : Les mécanismes d'agrégation du Plan Maroc Vert.....	75
ANNEXE12 : ESS, éducation, formation et emploi	78
ANNEXE 13 : Documents consultés	81

ANNEXE 1 : Statistiques générales sur les provinces du Sud

Statistiques régionales générales		Guelmim - Es-Smara	Laayoune - Boujdour - Sakia El Hamra	Dakhla- Oued Ed-Dahab – Lagouira	Sources
Provinces		5	3	2	HCP 2013
Communes		60 communes dont 11 municipalités	14 communes dont 4 municipalités	13 communes dont 2 municipalités	HCP 2013
Population (2010)	Effectif total	502000	299000	145000	HCP 2010
	M (%)	47,8	52,3	57,9	RGPH 2004
	F (%)	52,2	47,7	42,1	RGPH 2004
	Pop < 15 ans / pop municipale (%)	34	31,7	31,3	RGPH 2004
Taux de pauvreté relative (urbain < 3834 dhs pers/an et rural <3569 dhs pers/an) (%)		9,7	2,2	2,6	HCP 2007 (Carte de la pauvreté)
Niveau d'instruction (+ 25 ans) (2004)	Aucun niveau	59,3	42,9	47,4	RGPH 2004
	Primaire	16,5	19,9	18,4	RGPH 2004
	Collégial	7,5	12,9	11,9	RGPH 2004
	Secondaire	7,1	12,4	11,1	RGPH 2004
	Universitaire	4,4	6,1	5,5	RGPH 2004
Coopératives		870	708	182	ODCO 2013
Associations		1825	473	305	HCP 2007 (Enquête sur les ISBL)

Indicateurs Emploi Clés 2011 ¹		Régions Laayoune - Boujdour - Sakia El Hamra et Dakhla - Oued Dahab - Lagouira ²	Région Guelmim- Es- Smara	Ø (LBSH et DOL) +GS	National
Taux d'activité (population active / population totale de + 15 ans)		45	39,3	42,15	49,2
Taux d'emploi (population active occupée/ population totale de + de 15 ans)	Ensemble	38,6	33	35,8	44,8
	Sans diplôme	-	-	-	47,6
	Niveau moyen	-	-	-	37
	Niveau supérieur	-	-	-	51,4
Taux de féminisation de la population active occupée		8,9	18	13,45	26,3
Taux de chômage (actifs inoccupés/population active)	Ensemble	14,3	16	15,15	8,9
	15-24 ans	(15-29 ans) 31,8	(15-29 ans) 41,4	(15-29 ans) 36,6	17,9
	25-34 ans	(30-45 ans) 7,8	(30-45 ans) 8,5	(30-45 ans) 8,15	12,9
Taux de chômage par niveau de diplôme	Sans diplôme	6,6	5,6	6,1	4
	Niveau moyen	16,3	23,4	19,85	15,4
	Niveau supérieur	25,5	36,4	30,95	19,4
Taux de chômage par groupe de population (2009)³	Guelmimien non sahraoui	-	11	-	-
	Sahraoui	31	25	28	-
	Dakhili	16	18	17	-
Taux de sous-emploi (lié à la durée du travail ou à l'inadéquation de la forme de l'emploi)	Ensemble	6,1	6,2	6,15	10,5
	15-24 ans	-	-	-	20,8
	25-34 ans	-	-	-	16,3
Statuts de l'emploi	Salariés	72,2	52	62,1	43,4
	Auto-employés (indépendants, employeurs, coopérants et associés)	27,5	37,1	32,3	33,2
	Non rémunérés (Aides Familiales, apprentis et autres statuts ⁴)	0,3	10,9	5,6	23,4
Emploi par branches d'activités économiques	Services	64,8	54,2	59,5	38,3
	Industrie, Bâtiments et travaux publics	18	19,7	18,85	21,9
	Agriculture, forêt et pêche	17,2	26,1	21,65	39,8
	Activités mal désignées ⁵	-	-	-	0,1

¹Sources : HCP (2011), *Activité, emploi et chômage* » et *Annuaire Statistique de la région LBSH*.

²Echantillon commun.

³Rapport McKinsey (2011), *Programme de développement économique et social dans les provinces du Sud*.

⁴Compilation avec autres car les catégories statistiques régionale et nationales sont sensiblement différentes.

⁵Statistiques nationales seulement.

ANNEXE 2 : Définitions, lois et organes de gouvernance de l'ESS sur le plan international⁶

A) Définitions

Pays	Concept	Définition
Europe		
Belgique	Économie sociale	<p>Activités économiques productrices de biens ou de services [...], dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ; 2- autonomie de gestion ; 3- processus de décision démocratique ; 4- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. <p>(sources : Région wallonne, Décret relatif à l'économie sociale, Moniteur belge, 31/12/2008, pp.69056-69059)</p>
Espagne	Économie sociale	<p>Ensemble des activités économiques et patronales, qui, dans le secteur privé, sont portées par des entités [...] poursuivent soit l'intérêt collectif de leurs membres, soit l'intérêt général économique ou social, ou les deux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital par une gestion autonome, transparente, démocratique et participative. 2- L'application des résultats obtenus de l'activité économique principalement en fonction du travail et de l'activité effectués ainsi que des services rendus par les associés. 3- La promotion de la solidarité en interne et avec la société. 4- L'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. <p>(source : Pol Cadic, L'économie sociale en Espagne : un bilan de la législation nationale et régionale, WorkingPaper, Think Tank européen Pour la solidarité, avril 2013.)</p>

⁶Sources : Lafaye C. et Frison H. (2013), *Tableau des lois ESS dans le monde*, Uniopss Conférence ESS en Novembre 2013.

Cadic P. (2013), *L'économie sociale en Espagne : un bilan de la législation nationale et régionale*, WorkingPaper, Think Tank européen « Pour la solidarité ». Région wallonne (2008), *Décret relatif à l'économie sociale*, Moniteur belge, 31/12/2008.

Pezzini E. (2009), *Coopératives sociales italiennes*, L'économie sociale de A à Z, Alternatives Economiques, Hors-série pratique Poche N° 38 bis.

Soulaige F. (2006), *Présentation de la loi italienne créant l'entreprise sociale, loi du 13 juin 2005*, Groupe ESFIN-IDES.

France	Économie Sociale et Solidaire	<p>Mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ; 2- une gouvernance démocratique [...] 3- une gestion conforme aux principes suivants : <ol style="list-style-type: none"> a) les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; b) les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. (En cas de liquidation ou dissolution, le boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'ESS...]
Grèce	Économie sociale et entrepreneuriat social	<p>Somme des activités économiques, entrepreneuriales, productives et sociales entreprises par des entités juridiques ou des associations, dont l'objectif statutaire est la poursuite d'avantages collectifs et le service d'intérêts sociaux larges :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- objectif statutaire de bénéfice social à travers la production de biens et de services à caractère social et collectif ; 2- priorité des individus et du travail sur le capital ; 3- un système démocratique de prise de décision ; 4- autonomie de gestion ; 5- utilisation prioritaire des profits au service de la finalité sociale et dans un second temps pour une distribution éventuelle et restreinte ; 6- principe de développement durable ; 7- opérant dans les activités suivantes : intégration sociale et économique de groupes vulnérables, production de biens et de services sociaux ou production de produits, fourniture de services pour les besoins de la collectivité. <p>[Loi 4019/2011 sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social]</p>
Italie	Entreprises sociales	<p>Sont entendues comme entreprises sociales les organisations privées sans but lucratif qui exercent de manière stable et principale, une activité économique de production ou d'échanges de biens et de services d'utilité sociale, en vue de réaliser une finalité d'intérêt général.</p> <p>[loi sur les entreprises sociales de 2006]</p>
Portugal	Économie sociale	<p>Ensemble des activités socio-économiques librement réalisées [...] destinées à poursuivre l'intérêt général de la société, que ce soit directement ou à travers la poursuite des intérêts de ses membres, utilisateurs et bénéficiaires, lorsque ces intérêts sont socialement pertinents.- primauté des personnes et des objectifs sociaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La primauté des personnes et des objectifs sociaux. 2- L'adhésion et la participation libres et volontaires. 3- Le contrôle démocratique de leurs organes par leurs membres.

		<p>4- La conciliation entre les intérêts des membres, des utilisateurs ou des bénéficiaires et l'intérêt public.</p> <p>5- Le respect des valeurs de la solidarité, de l'égalité et de la non-discrimination, de la cohésion sociale, de la justice et de l'équité, de la transparence, de la responsabilité individuelle et sociale partagée et de la subsidiarité.</p> <p>6- La gestion autonome et indépendante des pouvoirs publics et de toute autre entité extérieure à l'économie sociale.</p> <p>7- L'affectation des excédents à la réalisation des buts des entités de l'économie sociale conformément à l'intérêt général, sans préjudice du respect pour la spécificité consacrée par la Constitution de la répartition des excédents propres à la nature et au substrat de chaque entité de l'économie sociale.</p> <p>[loi-cadre sur l'économie sociale 2013]</p>
Asie		
Corée du Sud	Économie sociale	<p>« L'économie sociale fait référence à des activités économiques alternatives sur base de la primauté de l'homme plutôt que du capital et de la primauté de l'esprit de coopération et de réciprocité plutôt que de l'esprit individualiste. »</p> <p>[Définition de l'association des municipalités pour l'économie sociale]</p>
Afrique		
Cameroun	Économie sociale	<p>L'économie sociale regroupe un ensemble d'organisations, structures ou unités basées sur un regroupement des personnes physiques ou morales et dont l'objectif économique est orienté vers la satisfaction des aspirations et des besoins des membres. Les unités de l'économie sociale contribuent par leurs activités à la création des richesses et des emplois, à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. À travers le développement et la croissance des activités de leurs membres, elles contribuent au renforcement du secteur privé et à l'amélioration des performances des unités membres.</p> <p>[Définition Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat - Cameroun]</p>
Mali	Économie Sociale et Solidaire - économie solidaire	<p>L'ESS est une pratique économique sans but lucratif qui contribue à bâtir une nouvelle manière de penser et de vivre l'économie en respectant les valeurs démocratiques. Cette pratique vise un monde à améliorer les conditions sociales économiques, et ce, respectant le développement durable</p> <p>[RENAPESS Mali]</p>
Amérique du Nord		

Canada/Québec	Économie sociale	<p>On entend par « économie sociale », l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants :</p> <p>1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;</p> <p>2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels [chapitre A-2.1] ;</p> <p>3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;</p> <p>4° l'entreprise aspire à une viabilité économique ;</p> <p>5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise ;</p> <p>6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.</p> <p>[article 3 de la loi 10/10/13]</p>
Amérique latine		
Bolivie	Économie solidaire	<p>Les organisations solidaires sont un ensemble d'organisations d'initiative privée qui développent des finalités de bénéfice collectif ou social et ont pour principes communs l'adhésion libre, la démocratie, l'absence de bénéfice individuel, le développement de la personne et l'indépendance en face de l'État.</p>
Colombie	Économie solidaire	<p>L'Économie Solidaire est un système socio-économique, culturel et environnemental constitué de forces sociales organisées sous forme associative et défini par des pratiques d'autogestion solidaires, démocratiques et humanistes, sans but lucratif et œuvrant pour le développement intégral de l'Homme comme sujet, acteur et finalité de l'économie.</p> <p>[Loi 454 de 1998 article 2]</p>
Équateur	Économie populaire et solidaire	<p>Les organisations qui respectent les principes suivant (loi du 16 février 2012, article 4):</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La recherche du bien-être et du bien commun ; b) La primauté du travail sur le capital et des intérêts collectifs sur les intérêts individuels ; c) Le commerce équitable et la consommation éthique et responsable d) L'égalité des sexes ; e) Le respect de l'identité culturelle ; f) L'autogestion ; g) La responsabilité sociale et environnementale, la solidarité et la reddition de compte ; h) La distribution équitable et solidaire des excédents.

B) Lois et organes de gouvernance

Pays	Loi	Institutions
Europe	résolution du Parlement du 19 février 2009	
Belgique	décret 20 novembre 2008	Introduction au sein du Conseil économique et social de la région bruxelloise d'une plate-forme de concertation de l'insertion et de l'économie sociale.
Espagne	La Constitution espagnole de 1978, cite des organisations de l'économie sociale : - le droit d'association (article 22) - le droit de fondation (article 34) - les sociétés coopératives (article 129.2). Loi 29 mars 2011, publiée le 30 mars 2011	Conseil pour la promotion de l'économie sociale intégré à l'Administration générale de l'État, au sein du ministère du Travail et de l'Immigration. Missions : promotion et développement de l'économie sociale, organe consultatif pour toutes les activités liées à l'économie sociale, élaboration et actualisation d'un catalogue des entités appartenant à l'économie sociale.
France	loi du 04 juin 2004 loi du 21 juillet 2014	1981 : création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale, devenue en 91 Délégation à l'innovation sociale et à l'économie sociale et en 2006 Délégation à l'innovation à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale. 1984-86 : Secrétariat d'État à l'économie solidaire 2000-02 : Secrétariat d'État à l'économie sociale 2006 : création du Conseil supérieur de l'économie sociale, devenu « CSESS » en 2010. mai 2012 : ministère délégué à l'ESS, rattaché à Bercy, Benoît Hamon, Ministre délégué - le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) regroupe les entreprises, employeurs et organisations de l'ESS. Il a pour mission de fédérer les acteurs de l'ESS, de les représenter dans le dialogue avec les pouvoirs publics et la société civile et de promouvoir leur modèle entrepreneurial. Créé en 70 par les mouvements de l'ESS, le Comité National de liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA) est devenu le Ceges en 2001. - les CRESS, chambres régionales de l'ESS, sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs

		de l'économie sociale (et solidaire) de leur région - juin 2004 : création du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES), à l'initiative des CRES(S) pour répondre à leur structuration en région et favoriser une reconnaissance de leurs actions au national. - juin 2011 États Généraux de l'ESS (acteurs).
Grèce	Loi 4019/2011 sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social	Aucune organisation représentative
Italie	Loi 381 sur les coopératives sociales : 1998, loi sur l'économie sociale : 2005	Pas de nouvelle institution.
Portugal	Loi-cadre de l'Économie Sociale du 15 mars 2013, adoptée à l'unanimité publiée le 8 mai 2013	Pas de nouvelle institution.
Asie		
Corée du Sud	loi de promotion d'entreprise sociale 2006, décrets entre 2011 et 2013	
Afrique		
Afrique du Sud	La nouvelle politique macroéconomique, « New GrowthPath » en 2010 souligne l'importance de l'ESS (concerne l'emploi).	
Mali		création de la direction nationale de la Protection sociale et de l'économie solidaire au sein du ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées, création en 2003 du RENAPESS (Réseau National d'Appui à la Promotion de l'ESS)
Amérique du Nord		
Canada/Québec	Loi 10 octobre 2013	Le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et la mutualité sont les organisations représentatives de l'économie sociale. La loi prévoit aussi la Table des partenaires en économie sociale, qui conseille le ministre sur toute question en la matière.

Amérique latine

Argentine	Élaboration d'une loi provinciale (Santa Fe) avril 2012	
Bolivie	l'avant-projet de Loi de Commerce équitable	Dans la constitution : « L'économie sociale et communautaire complétera l'intérêt individuel avec le fait de vivre bien en collectif. » - décembre 2010 : l'élaboration de la Stratégie nationale de l'économie solidaire et du commerce équitable confère à l'économie solidaire une place à part entière dans l'économie et la politique actuelle. Le Ministère du Commerce Intérieur et des Exportations a décidé d'intégrer l'économie solidaire dans toutes les politiques publiques
Brésil	Loi d'économie solidaire de l'État de Bahia, 15/12/11	Création d'un secrétariat (Ministère) d'État à l'Économie Sociale et Solidaire confié à Paul Singer, théoricien brésilien de l'économie solidaire, mis en place en 2002 par Lula.
Colombie	Loi adoptée en 1998	
Équateur	L'économie populaire et solidaire est inscrite dans la nouvelle Constitution de 2008. Loi 16 février 2012 sur l'économie populaire et solidaire et le secteur financier populaire et solidaire	
Honduras	Loi adoptée en 1985, à priori la première du genre.	
Mexique	Loi d'ESS publiée le 23 mai 2012 réformée le 11 juin 2013	En 2005, le Conseil Mexicain de l'économie sociale voit le jour.
République Dominicaine	La nouvelle constitution promulguée en janvier 2010 reconnaît l'économie solidaire et l'économie populaire. Projet de loi sur l'économie solidaire soumis au Congrès national de novembre 2010	Constitution du Réseau d'organisations d'économie solidaire (REDESOL)

ANNEXE 3 : Tableau des critères élémentaires de l'utilité sociale⁷

Thème	Sous thème	Critère
Thème 1 : Utilité sociale à forte composante économique	Richesse économique créée ou économisée	Moindre coût collectif
		Réduction indirecte de coûts
		Contribution au taux d'activité
	Territoire	Contribution au dynamisme économique
		Animation du territoire, du quartier
Thème 2 : Égalité, développement humain et développement durable	Égalité, développement des « capacités »	Réduction des inégalités sociales
		Actions vers publics défavorisés
		Insertion des désaffiliés dans l'emploi
		Égalité professionnelle homme femme
		Tarifification modulée des services
		Droit au logement
		Soutien scolaire enfants en difficulté
	Solidarité internationale développement humain	Actions pour le développement et lutte contre la pauvreté
		Défense des droits de l'homme
	Développement durable	Améliorer la qualité de l'environnement naturel
		Préserver les ressources naturelles

⁷Gadrey J. (2003), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse pour la DIISES et la MIRE.

Thème 3 : Lien social et démocratie locale	Lien social	Création de liens sociaux
		Entraide, échanges locaux de savoirs
		Impact positif du capital social
	Démocratie locale	Dialogue participatif, processus de décision pluraliste
		Prise de parole des citoyens
Thème 4 : Contributions à l'innovation sociale, économique, institutionnelle	Innovation	Découverte de besoins émergents
		Réponse à des besoins non couverts
		Innovations institutionnelles
	Valeur du « monde » de la création	Innovations organisationnelles
		Distinction des innovations internes et externes
Thème 5 : Utilité sociale « interne », avec des effets possibles de contagion « externe »	Désintéressement, don et bénévolat	Non lucrativité
		Gestion désintéressée
		Action bénévole
	Gouvernance alternative et plus démocratique	Règles de démocratie interne et participation conjointe
		Libre adhésion : libre entrée et libre sortie
	Professionalisme associatif	Formation interne coopérative
		Reconnaissance sociale et salariale
		Formations internes et externes

ANNEXE 4 : Expériences supplémentaires de politiques publiques internationales de promotion de l'ESS

I. Corée du Sud⁸

En réponse à la baisse de la classe moyenne, à l'approfondissement de l'écart entre les riches et les pauvres et la hausse du taux de chômage des jeunes, Séoul, la capitale de la Corée du Sud, a mis en place en 2012 un plan global de soutien à l'économie sociale afin de relancer l'économie locale. Le plan comprend la création d'un **centre d'incubation** autour des universités ou des gares prenant en charge les frais initiaux de démarrage des entrepreneurs sociaux. Il prévoit également le **soutien financier** auprès de 50 entreprises sociales proposant des projets innovants sur certains secteurs stratégiques définis par la municipalité (ex : agriculture urbaine, recherche et développement). Par ailleurs, une **politique d'achat** des produits issus des entreprises sociales certifiées est prévu par la ville à hauteur de 30 millions d'euros annuellement. Afin d'assurer le réseautage nécessaire au développement du secteur, un *centre de développement social des entreprises* proposera des services de **formation** et **d'accompagnement** aux acteurs concernés. Cette plateforme sera appuyée par la ville mais la gestion sera laissée au secteur privé. Les propos du chef de département économique de la ville sont clairs au sujet de ce programme : « Séoul sera un chef de file dans la formation d'un écosystème socio-économique mené par les citoyens et soutenu par le secteur public. (...) Il est prévu de créer un nouveau paradigme économique et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, tout en mettant en avant les valeurs sociales ».

II. II. Europe⁹

En Europe, la résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale peut être considérée comme le texte majeur des trois dernières décennies de travaux du Parlement européen et du Comité économique et social européen concernant l'ESS. De nombreux rapports ou résolutions de ces institutions ont reconnu officiellement le rôle joué par les entreprises et les entités qui composent l'économie sociale, notamment dans l'amélioration du bien-être des européens. Les mesures institutionnelles constituent la pierre angulaire des revendications et visent cinq objectifs :

⁸RELISS - Centre de référence et de liaison internationale sur les politiques publiques en ESS- (2012), *Le gouvernement métropolitain de Séoul annonce un plan global pour soutenir l'ESS*. Lien : <http://reliess.org/le-gouvernement-metropolitain-de-seoul-annonce-un-plan-global-pour-soutenir-leconomie-sociale/>

⁹Parlement Européen (2009), *Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale*, 2009. Lien:<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0062+0+DOC+XML+V0//FR>

1. la reconnaissance de l'économie sociale comme acteur privé, c'est-à-dire, comme acteur socio-économique avec une identité spécifique ;
2. la reconnaissance de sa capacité à opérer dans tous les secteurs d'activité, en supprimant les obstacles légaux au libre exercice économique de ces formes entrepreneuriales ;
3. la reconnaissance de l'économie sociale comme acteur politique, c'est-à-dire, comme interlocuteur dans les processus d'élaboration des politiques publiques ;
4. la reconnaissance de l'économie sociale comme acteur exécutif des politiques ;
5. la création d'organismes publics de soutien à l'économie sociale.

La résolution stipule en outre qu'« il est nécessaire de reconnaître des statuts européens aux associations, aux mutuelles et aux fondations afin de s'assurer que les entreprises d'économie sociale bénéficient d'un égal traitement en ce qui concerne la norme du marché intérieur [...] ». La résolution appelle également à « la création de registres de statistiques nationales des entreprises de l'économie sociale » ; qu'elles soient « reconnues dans le dialogue social sectoriel et intersectoriel de l'Union et suggère que la Commission comme les États membres lancent avec vigueur le processus d'inclusion des agents de l'économie sociale dans la concertation sociale et le dialogue public ». Autrement dit, la résolution du 19 février 2009 insère l'ESS dans les différentes politiques européennes et la considère comme un véritable agent de développement.

ANNEXE 5 : Population des Provinces du Sud et distribution de l'aide sociale

Les rapports produits par McKinsey contiennent une quantité importante de données chiffrées sur le profil de la population des Provinces du Sud et des aides distribuées. Ces données, dispersées dans les différents rapports, ont été recomposées et ventilées par région et/ou catégorie de population. Cette restructuration de l'information offre une vision globale de la dimension de la problématique sociale de la zone et permettra de mieux cibler les bénéficiaires de la stratégie de développement de l'ESS et de quantifier ses objectifs.

Source des données

Le processus de calcul détaillé ci-dessous se base sur les données contenues dans les rapports suivants :

- *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 1, McKinsey*
- *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 2, McKinsey*
- *Élaboration d'un programme de développement économique et social des Provinces du Sud : Définition d'une nouvelle doctrine d'intervention sur les « filets sociaux » et réorientation progressive des aides, McKinsey*

Les données directement issues de ces rapports sont indiquées en bleu. La source de chaque information est systématiquement précisée et l'ensemble des tableaux de référence figurent à la fin de ce document.

III. I. Stratification sociopolitique des Provinces du Sud

Bases de calcul

1. Population totale des Provinces du Sud

Population totale	Source
946 000	Tableau 1 (HCP 2008)
944 000	Tableau 2
945 000	Tableau 3

2. Stratification

Catégorie de population	Effectif	Source
Dakhilis	252 000	T3
Populations des camps et ralliés	107 000	T3
Autochtones sahraouis et non-sahraouis	586 000	T3

NB : La population des camps et ralliés comprend des personnes parlant hassanya et d'autres ne le parlant pas. Par manque de données et souci de simplification, les populations des camps et ralliés sont ici comptabilisés dans la catégorie *sahraouis*.

- *Séparation des effectifs de sahraouis des non-sahraouis*

3. Calcul de l'effectif de population sahraouie

Nombre sahraouis autochtones	238 000 ^[1]	T1
Population camps et ralliés	107 000	T3
Population sahraouie totale	345 000	

^[1] Ce chiffre donné par le HCP doit être compris comme recensant les sahraouis autochtones.

4. Calcul de la population autochtone non-sahraouie

Catégorie	Effectif	Source
Autochtones sahraouis et non-sahraouis	586 000	T3
Sahraouis autochtones	238 000	T1
Population autochtone non-sahraouie	348 000	

5. Récapitulatif et vérification

Sahraouis autochtones	238 000	T1
Sahraouis camps et ralliés	107 000	T3
Total sahraouis	345 000	Calcul 3
Autochtones non sahraouis	348 000	Calcul 4
Dakhilis	252 000	T3
Population non-sahraouie	600 000	Calcul 5
TOTAL POPULATION PROVINCES DU SUD	945 000	

IV. II. Répartition par région de la stratification sociopolitique de la population des Provinces du Sud

La répartition en pourcentage de la population totale et de la population sahraouie issue des données sources ne correspondant pas à un total de 100%, les calculs ont été réajustés pour correspondre aux totaux en valeur relative. Les tableaux ci-dessous indiquent l'effectif ajusté, utilisé pour les calculs suivants, et l'effectif réel à titre d'information.

1. Population par région

La population par région est estimée à partir de la répartition en pourcentage du HCP figurant dans le tableau 1 pour un total de 946 000 personnes.

Région	Répartition par région (%) [T1]	Effectif ajusté	Effectif réel
Guelmim Es-Smara (GES)	53%	506 000	501 380
Laâyoune-BoujdourSakia El Hamra (LBSH)	31%	297 000	293 260
Oued Eddahab-Lagouira (ODL)	15%	143 000	141 900
Total	99%	946 000	936 540

2. Population sahraouie autochtone par région

La population sahraouie par région est estimée à partir de la répartition en pourcentage figurant dans le tableau 1 pour un total de 238 000 sahraouis, entendus comme autochtones. Les premiers calculs ont mis en évidence une incohérence dans la répartition de la population sahraouie entre les régions GES et OEL. Après discussion avec l'Agence du Sud, il a été convenu que l'erreur devait être corrigée **en inversant la répartition attribuée aux régions GES et OEL** fournie dans les données sources.

Région	Répartition par région (%) [T1]	Effectif ajusté	Effectif réel
Guelmim Es-Smara (GES)	38%	90 000	90 440
Laâyoune-BoujdourSakia El Hamra (LBSH)	50%	117 000	119 000
Oued Eddahab-Lagouira (OEL)	13%	31 000	30 940
Total	101%	238 000	240 380

3. Répartition de la population par région et par sensibilité sociopolitique

La distribution de la population par sensibilité sociopolitique entre les trois régions fait apparaître la nécessité de répartir l'effectif total de population des sahraouis des camps et ralliés (107 000) entre la région GES (province d'Es-Semara) et LBSH. L'information fournie sur le terrain indique que 25% des 60 000 habitants (environ) de la province d'Es-Semara sont dans les camps Al Wahda, soit environ 15 000 personnes.

Afin d'intégrer la population des camps de la région GES sans modifier les ordres de grandeur par région et par catégorie, cet effectif de 15 000 personnes est soustrait du total des sahraouis autochtones à GES pour apparaître dans les sahraouis des camps de la région, à l'inverse elle est transposée des sahraouis des camps à la catégorie des sahraouis autochtones à LBSH.

Catégorie	GES	LBSH	ODL	Total
Sahraouis autochtones	75 000	132 000	31 000	238 000
Autochtones non-sahraouis	348 000	0	0	348 000
Sahraouis des camps et ralliés	15 000	92 000	0	107 000
Dakhilis	68 000	73 000	112 000	253 000*
Population totale	506 000	297 000	143 000	946 000

* La différence de 1000 individus relevés par rapport au tableau 3 des données sources s'explique par la méthode de calcul par soustraction utilisée pour estimer la répartition des dakhilis par région, à partir des données sources du tableau 1 dont la répartition en pourcentage n'est pas égale à 100% et où la population totale est de 946 000 au lieu de 945 000 dans le tableau 3.

Tableau de conclusion

Indicateurs	Guelmim Es-Smara	Laâyoune-Boujdour - Sakia Hamra	Oued EdDahab-Lagouira	Sous-total LBSH + ODL	Total Provinces du Sud	% de la population totale des Provinces du Sud
Superficie (km ²)	133 144	141 466	141 466	282 931	416 075	
Population totale	506 000	297 000	143 000	440 000	946 000	100%
Autochtones sahraouis	75 000	132 000	31 000	163 000	238 000	25%
Autochtones non-sahraouis	348 000	0	0	0	348 000	37%
Sahraouis des camps et ralliés	15 000	92 000	0	107 000	107 000	11%
Dakhilis	68 000	73 000	112 000	185 000	253 000	27%

Sources et méthode de calcul : voir Annexe

V. Synthèse des indicateurs socio-économiques par région

Les données de base de cette synthèse sont issues du tableau 1 (en bleu dans le tableau) et des calculs réalisés précédemment. Pour toutes les informations relatives aux catégories de population, la répartition a été maintenue telle que présentée dans le rapport McKinsey et les valeurs relatives indiquées telles que ajustées ci-dessus. Les données sur l'emploi et l'investissement public ont été réajustées directement au niveau du % pour correspondre à un total de 100%.

Indicateurs	Guelmim Es-Smara	Laâyoune-Boujdour Sakia El Hamra	Oued Eddahab-Lagouira	Sous-total LBSH + OED	Total Provinces du Sud
Superficie (km ²)	32%	34%	34%	68%	100%
	133 144	141 466	141 466	282 931	416 075
Population totale	53%	31%	15%	46%	99%
	506 000	297 000	143 000	440 000	946 000
Sahraouis autochtones*	32%	55%	13%	68%	100%
	75 000	132 000	31 000	163 000	238 000
Autochtones non-sahraouis	348 000	0	0	0	348 000
Sahraouis des camps et ralliés	15 000	92 000	0	92 000	107 000
Dakhilis	68 000	73 000	112 000	185 000	253 000
PIB (Mds DH)	41%	46%	13%	59%	100%
	8,2	9,2	2,6	11,8	20
Emplois	45%**	31%	24%	55%	100%
	110 250	75 950	58 800	134 750	245 000
Investissements publics (Mds DH)	40%	48%**	12%	60%	100%
	1	1,2	0,3	1,6	2,6

*La répartition (%) des sahraouis autochtones prend en compte le réajustement opéré dans le tableau précédent.

** Dans le tableau 1 : Emploi GES = 46% ; IP LBSH = 49%.

VI. Distribution de l'aide sociale

Le tableau suivant a été réalisé à partir des données contenues dans le rapport PDES Volume 1 pages 28, 29 et 30 (T4-6). Les chiffres source sont indiqués en bleu.

		Personnes en grande précarité (SP1)	Population des camps Al Wahda et ralliés			Population vulnérable et pauvre hors camps						Classe moyenne et plus (SP9)	TOTAL
			Nouveaux ralliés et anciens ralliés vulnérables (SP2)	Population vulnérable des camps Al Wahda (SP3)	Sous-total	Inactifs pauvres (hors camps Al Wahda et ralliés) (SP4)	Inactifs vulnérables (hors camps Al Wahda et ralliés) (SP5)	Chômeurs pauvres/vulnérables (hors camps Al Wahda et ralliés) (SP6)	Etudiants pauvres/vulnérables (hors camps Al Wahda et ralliés) (SP7)	Travailleurs pauvres/vulnérables (SP8)	Sous-total		
Promotion nationale (PN)	Montant (DH) ^[1]	3 000 000	35 000 000	18 000 000	53 000 000	39 000 000	196 000 000	10 000 000	0	71 000 000	316 000 000	233 000 000	605 000 000
	Répartition du montant	0,5%	5,8%	3,0%	8,8%	6,4%	32,4%	1,7%	0,0%	11,7%	52,2%	38,5%	100%
	Nb bénéficiaires	169	1 967	1 012	2 979	2 192	11 015	562	0	3 990	17 759	13 094	34 000 ^[2]
	Répartition des bénéficiaires ^[4]	0,5%	5,8%	3,0%	8,8%	6,4%	32,4%	1,7%	0,0%	11,7%	52,2%	38,5%	100%
	Aide moyenne par bénéficiaire (DH)	17 794	17 794	17 794	17 794	17 794	17 794	17 794	17 794	0	17 794	17 794	17 794
Panier hebdomadaire (PH)	Montant (DH) ^[1]	0	0	435 000 000	435 000 000	0	0	0	0	0	0	145 000 000	580 000 000
	Répartition du montant	0%	0%	75%	75%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	25%	100%
	Nb bénéficiaires	0	0	86 717	86 717	0	0	0	0	0	0	28 906 ^[3]	115 623
	Répartition des bénéficiaires ^[4]	0%	0%	75%	75%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	25%	100%
	Aide moyenne par bénéficiaire (DH)	0	0	5 016	5 016	0	0	0	0	0	0	5 016	5 016
Total aides	Montant (DH)	3 000 000	35 000 000	453 000 000	488 000 000	39 000 000	196 000 000	10 000 000	0	71 000 000	316 000 000	378 000 000	1 185 000 000
	Répartition du montant	0,3%	3,0%	38,2%	41,2%	3,3%	16,5%	0,8%	0,0%	6,0%	26,7%	31,9%	100,0%
	Total bénéficiaires	169	1 967	87 729	89 696	2 192	11 015	562	0	3 990	17 759	42 000	149 623
	Aide moyenne par bénéficiaire (DH)	17 794	17 794	5 164	5 441	17 794	17 794	17 794	0	17 794	17 794	9 000	7 920
Répartition par segment de population	Répartition de la pop. par segment ^[5]	2,1%	0,4%	8,0%	8,4%	4,2%	4,6%	0,7%	0,1%	3,5%	13,1%	76,4%	100,0%
	Population par segment	19 845	3 780	75 600	79 380	39 690	43 470	6 615	945	33 075	123 795	721 980	945 000
	Bénéficiaires PN par segment	0,8%	52,0%	1,3%	3,8%	5,5%	25,3%	8,5%	0,0%	12,1%	14,3%	1,8%	4%
	Bénéficiaires PH par segment	0,0%	0,0%	114,7%	109,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,0%	12,2%
	Bénéficiaires de l'aide PN+PH par segment	1%	52%	116%	113%	6%	25%	8%	0%	12%	14%	6%	16%

Explication de l'estimation :

[1] Montant des aides pour chaque catégorie de population issu du tableau 4.

[2] Nombre de bénéficiaires total de la PN relevé dans le tableau 5.

[3] Estimation par différence entre l'effectif total de la classe moyenne (42000 tableau 4) et les bénéficiaires de la PN de la classe moyenne.

[4] Répartition des bénéficiaires par segment calculé à proportion égale avec la répartition des montants.

[5] Répartition de la population par segment indiqué dans le tableau 6.

Commentaires sur les marges d'erreur

Le montant total de la PN calculé par addition des sommes relatives à chaque segment de population s'élève à 605 millions de DH contre 600 dans le tableau 4. Le total a certainement été arrondi dans le rapport source. De la même manière, le montant total des aides (PN+PH) est de 1185 millions de DH contre 1180 dans le document source.

Le calcul de la répartition du nombre de bénéficiaires du PH à partir de l'effectif concerné dans la classe moyenne aboutit à un résultat de 86 717 bénéficiaires du PH parmi la Population vulnérable des camps Al Wahda (SP3). Ce chiffre ne correspond pas au nombre de bénéficiaires total de l'aide parmi la SP3 indiqué dans le Tableau 4 (75 000), qui correspond aussi à l'effectif total de personnes de cette catégorie (Tableau 6).

Le calcul de la répartition de l'aide totale par segment de population à partir de ce chiffre aboutit au taux incohérent de 114,7% pour la PH et 116% au total pour la SP3. Les chiffres concernés par cette incohérence sont indiqués en rouge dans le tableau ci-dessus.

La part de la population bénéficiaire de l'aide (16%) est calculée à partir de la somme de la part recevant la PN et le PH. Il existe en fait une corrélation entre ces deux types d'aides qui peuvent toucher les mêmes bénéficiaires. Les informations dont on dispose ne permettent pas d'identifier les personnes bénéficiant des deux types d'aides. Nous pouvons simplement affirmer que le taux de population bénéficiaire de l'aide est en réalité inférieur à 16%.

CONCLUSIONS

Les aides sociales reposent sur deux mécanismes :

- Les aides de la promotion nationale (PN) : d'un budget à hauteur de 600 millions de Dhs annuels, couvre l'ensemble des besoins en aides sociales du territoire ;
- Le panier hebdomadaire, (PH) : des aides d'un budget de 580 millions de Dh annuels, en nature destinés aux populations des camps Al Wahda.

Part des aides sociales dans le PIB des Provinces du Sud

		GS	LBSH – ODL	Trois régions
PIB	%	41%	59%	100%
	Mds DH	8,2	11,8	20
Aides sociales	%	négligeable	9,6%	5,9 %
	Mds DH	0,05	1, 137	1,185

Aides sociales et populations vulnérables

Montant de l'aide attribuée pauvres et vulnérables (DH)	807 000 000
Part de l'aide attribuée pauvres et vulnérables	68%
Total population pauvre et vulnérable	223 020
Bénéficiaires de l'aide parmi les pauvres et vulnérables	107 623
Part des pauvres et vulnérables bénéficiaires de l'aide	48%

Catégories correspondant aux pauvres et vulnérables : SP1 à SP8.

VII. Distribution régionale de l'aide sociale

L'objectif ici est de ventiler les aides sociales (montant et bénéficiaires) entre la région de Guelmim Es-Smara et l'ensemble des deux régions Laâyoune-BoujdourSakia El Hamra et Oued Eddahab-Lagouira. Cette répartition est recherchée pour évaluer l'impact des aides sociales sur les populations vulnérables de ces deux groupes de régions.

Données de départ

On dispose au départ d'une évaluation démographique de la répartition de la population par région (cf. paragraphe I) et de la répartition des bénéficiaires par segment de population pour l'ensemble des trois régions (cf. paragraphe III).

Les neuf segments peuvent être recoupés en trois catégories : Population vulnérable des camps (SP2-SP3), population vulnérable hors des camps (SP1 ; SP4-8), populations non vulnérables ou à revenus moyens ou supérieurs (SP9), désignée ici par l'expression population moyenne. On note qu'une partie des bénéficiaires de l'aide PH se trouve dans la classe moyenne (25 % des bénéficiaires). On note également que le nombre des bénéficiaires de l'aide PH (115 623) est supérieur à la population des camps donnée par le tableau démographique paragraphe I (107 000).

	Population vulnérable des camps Al Wahda et raliés	Population vulnérable et pauvre hors camps	Population à revenus moyens ou supérieurs	TOTAL
Nb bénéficiaires PN	2 979	17 927	13 094	34 000
Nb bénéficiaires PH	86 717	0	28 906	115 623
Total bénéficiaires PN+PH	89 696	17 927	42 000	149 623
Population par segment	79 380	143 640	721 980	945 000

On dispose également du montant des aides reçues par chaque segment (en millions DH).

	Population vulnérable des camps Al Wahda et raliés	Population vulnérable et pauvre hors camps	Population à revenus moyens ou supérieurs	TOTAL
Montant PN	53	319	233	605
Montant PH	435	0	145	580

Montant PN+PH	488	319	378	1 185
----------------------	------------	------------	------------	--------------

Les aides sociales représentent environ 6 % du PIB des trois régions (20 Mds DH).

Méthode de calcul

1. Les données dont on dispose ne permettent pas de prendre en compte les bénéficiaires du PH situés dans la province d'Es-Smara qui devraient être comptabilisés dans la région GES. Pour réaliser l'estimation, on peut déjà affecter aux régions Laâyoune-BoujdourSakia El Hamra (LBSH)etOued Eddahab-Lagouira (OEL) les bénéficiaires suivants :

Pop vulnérables des camps (PN + PH)	: 89 696
Classe moyenne recevant PH	: 28 906
Total	: 118 602
2. Restent à ventiler parmi les 149 623bénéficiaires totaux : 17 927 bénéficiaires PN vulnérables hors camps et les 13 094 bénéficiaires PNde la classe moyenne, soit 31 021 bénéficiaires de cartes PN.
3. Ne connaissant pas le nombre des cartes PN dans la région Guelmim Es-Smara (GES), ni pour le groupe LBSH/OEL, on fait l'hypothèse que 2/3 de ces cartes vont dans LBSH/OED et 1/3 dans GES. On retient cette hypothèse (1) mais on fait, plus loin, le calcul avec d'autres hypothèses de répartition : 1/2-1/2 et 1/3-2/3.
Avec cette hypothèse, appliquée à 31021 cartes PN hors camps, on trouve 10 340cartes dans GES et 20 681 cartes dans LBSH/OEL.
4. Le montant des aides PN dans les segments des Vulnérables Hors Camps et Population Classe Moyenne des trois régions est de 552 millions DH, dont 42 % pour Pop. Moyenne et 58 % pour Vulnérables Hors Camps.
5. On applique ces proportions à 20 681 cartes dans LBSH/OEL, soit 8686 cartes PN dans Pop. Moyenne et 11 995 cartes PN dans Vulnérables Hors camps.
6. La population vulnérable dansLBSH/OEL assistée par les aides sociales (camps ethorscamps) est donc de $89\,696 + 11\,995 = \mathbf{101\,691\text{ personnes}}$
7. L'effectif total de population vulnérable bénéficiant de l'aide (camps et hors camps) des trois régions est 107 623. La population vulnérable dans GES assistée par les aides sociales (dans l'hypothèse où elle reçoit 1/3 des cartes PN) est donc de $107\,623 - 101\,691 = \mathbf{5\,932\text{ personnes}}$
8. *Que représentent ces personnes assistées par rapport à la totalité des personnes vulnérables ?*
A l'échelle des trois régions elles représentent 79 380 personnes vulnérables dans les camps + 143 640 personnes hors des camps = 223 020 personnes, soit 24% de la population totale.
9. Si on applique le même taux de vulnérabilité à la population de LBSH/OEL et de GES, on obtient une population vulnérable à partir de 24% de 439 500(*effectif ajusté de500 pour correspondre au total de population utilisé pour le calcul de aides*) dans LBSH/OEL, soit103 722 personnes vulnérables et dans GES, 24% de 505 500 (*effectif ajusté*) faisant 119 298 personnes vulnérables.
10. Cela signifierait que dans LBSH/OEL, le nombre de personnes vulnérables assistées par les aides sociales serait, en théorie, supérieur (143 691 personnes) au nombre de personnes vulnérables (103 722). Par contre, dans GES, le nombre de personnes vulnérables assistées par les aides sociales (5 932 personnes) ne représenterait que 5% des personnes vulnérables (119 298 personnes).
11. On note que dans LBSH/OEL, une partie des aides sociales (PN + PH) va à une classe moyenne (37 592 bénéficiaires). Le nombre de personnes dans cette classe de populations à revenus moyens correspond à la différence entre le chiffre de population dans LBSH/OEL et le nombre de personnes vulnérables, soit $439\,500 - 103\,722 = 335\,778$. La population de ce segment, assisté par les aides sociales (37 592)représente 11 % du total de ce segment.

12. Si on modifie les hypothèses de répartition des cartes PN entre LBSH/OEL et GES : Dans l'hypothèse (2) répartition ½, les cartes PN de GES seraient de l'ordre de 15 511, soit 7% des vulnérables). Dans l'hypothèse (3) de 2/3 cartes dans GES, le nombre des cartes PN serait de 20 681. Même dans cette dernière hypothèse, les ordres de grandeur ne changeraient pas beaucoup : le nombre de personnes assistées par les aides sociales dans GES ne représenterait que 10 % des personnes vulnérables de cette région.
13. Le nombre des cartes PN dans GES, au moment des estimations de la population par segment faite en 2008-2010, devait se situer entre un minimum de 10 000 et un maximum de 21 000.
14. Ces estimations, bien que sujettes à discussion sur la valeur des chiffres utilisés, mettent en évidence la grande différence de traitement entre les provinces des régions LBSH/OEL et celle de GES.

Conclusions principales avec données issues de l'hypothèse 1 :

Distribution régionale de l'aide sociale

	GES	LBSH+OED	TOTAL
Nb. personnes vulnérables	119 298	103 722	223 020
Nb. bénéf. PN et PH	5 932	143 691	149 623
Part bénéf. aide/Pop. Vulnérable	5%	139%	67%
Nb. pers. non vulnérables	386 202	335 778	721 980
Nb. bénéf. PN et PH non vulnérables	4 408	37 592	42 000
Part non vulnérables bénéf. Aides	1%	11%	6%
Montant total Aide Sociale	47 400 000	1 137 600 000	1 185 000 000
Dont PN	24 200 000	580 800 000	605 000 000
Dont PH	23 200 000	556 800 000	580 0 000

VIII. Résultats du calcul du taux de chômage par tranches d'âge et niveau d'éducation au niveau national

Niveau d'éducation	Population active en chômage 15 -24 ans niveau national	Population active en chômage 25 - 34 ans niveau national
Sans niveau	4,5 %	5 %
Fondamental	63%	39 %
Secondaire	23 %	27,5 %
Supérieur	8,5 %	28 %
Autre niveau	1 %	0,5 %
Total	100 %	100 %

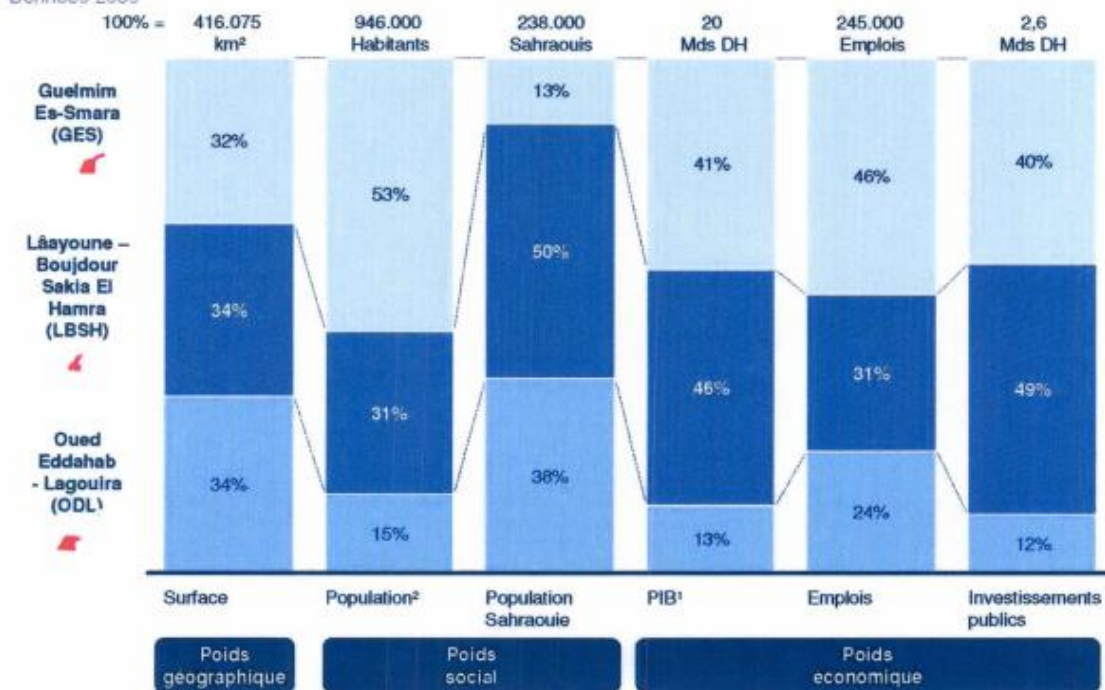
Source : Royaume du Maroc, Haut-commissariat au Plan, *Activité, emploi et chômage, résultats détaillés*, Direction de la statistique 2011.

TABLEAU 1

Source : Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 2, McKinsey, p. 165

Importance socio-économique majeure de la région LBSH au sein des provinces du Sud

Données 2009



1 Données 2007

2 Données 2008

SOURCE: HCP, Monographies des régions, DEPF

| 165

TABLEAU 2

Source : Élaboration d'un programme de développement économique et social des Provinces du Sud : Définition d'une nouvelle doctrine d'intervention sur les « filets sociaux » et réorientation progressive des aides, McKinsey, p. 19

Axe 1 Caractérisation fine de la population des Provinces du Sud sur l'axe pauvreté / précarité en 7 catégories



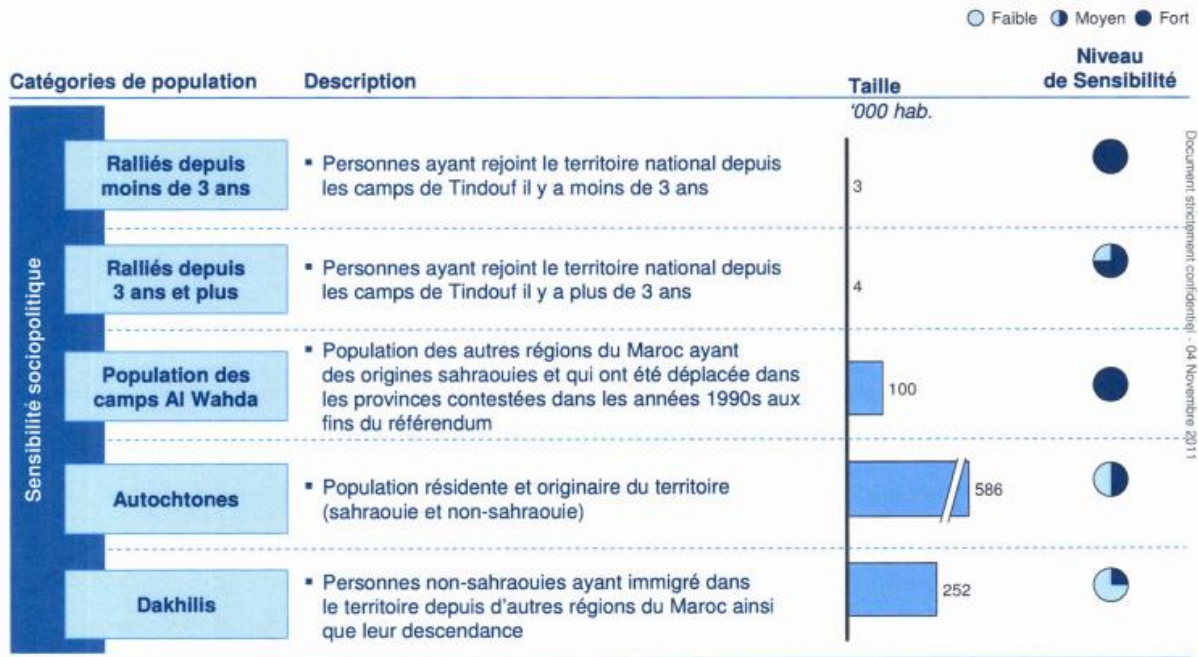
SOURCE: HCP, entretien experts, modèle de l'emploi

| 19

TABLEAU 3

Source : *Élaboration d'un programme de développement économique et social des Provinces du Sud : Définition d'une nouvelle doctrine d'intervention sur les « filets sociaux » et réorientation progressive des aides*, McKinsey, p. 22

Axe 2 Caractérisation fine de la population des provinces du Sud sur l'axe sensibilité sociopolitique en 5 catégories



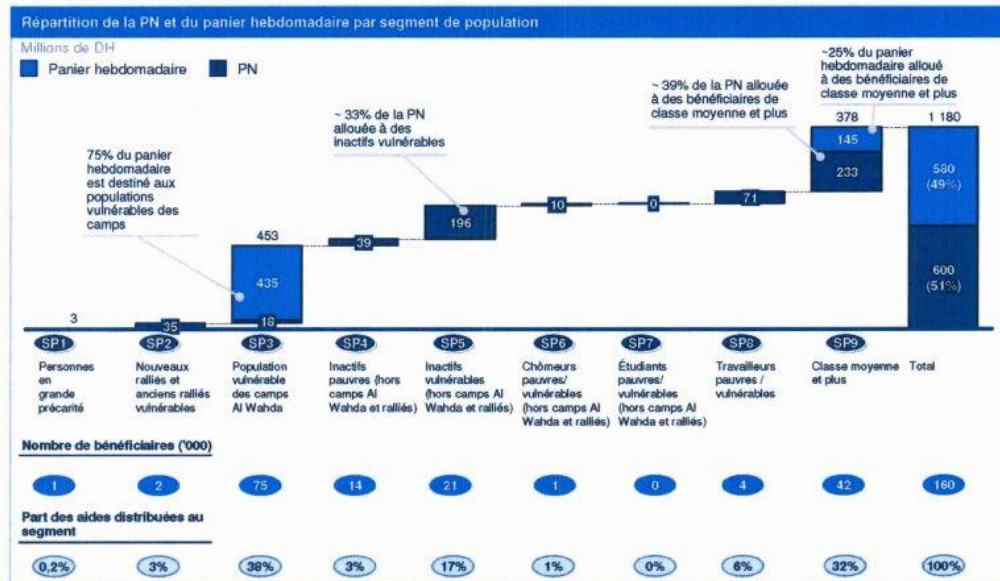
SOURCE: Entretien experts

| 22

TABLEAU 4

Source : *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 1*, McKinsey, p. 29

2 Concentration des aides sur 2 segments dans le besoin : camps Al Wahda et inactifs vulnérables (~55% des aides)



SOURCE: Entretiens experts

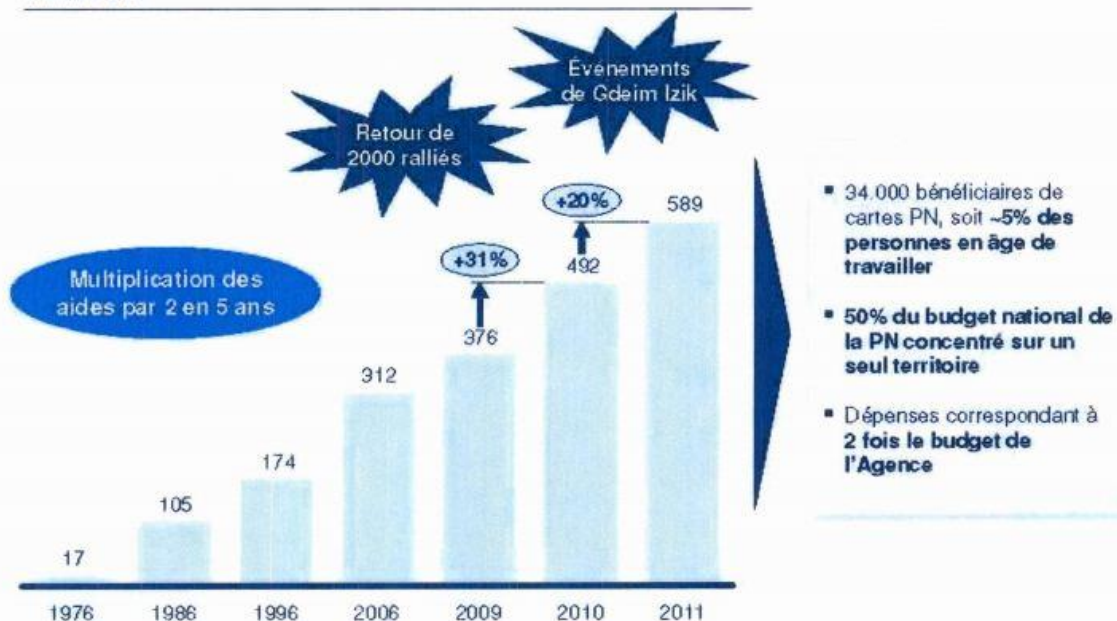
| 29

TABLEAU 5

Source : *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 1*, McKinsey, p. 30

2 Explosion des aides de Promotion Nationale sur le territoire

Budget de la Promotion Nationale consacré aux Provinces du Sud
Millions DH



SOURCE : Entretien M. le Gouverneur de la PN

| 30

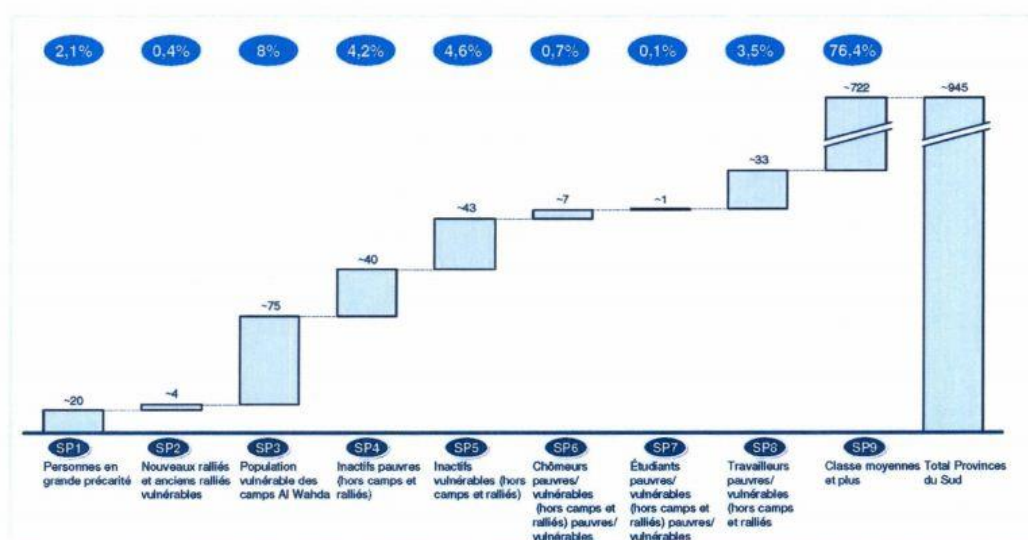
TABLEAU 6

Source : Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 1, McKinsey, p. 28

2 Répartition de la population des Provinces du Sud sur les 9 segments

2010

● Part dans la population totale du territoire



SOURCE: HCP, entretiens experts

| 28

ANNEXE 6 : Appréciations globales sur l'expérience de l'ESS dans les Provinces du Sud- Missions effectuées dans les Provinces du Sud entre le 19 mai et le 10 juin 2013

Mission 1 : Région de Guelmim

-19 au 25 mai 2013-

Provinces visitées : Tarfaya, Tan-Tan, Assa, Guelmim.

Dans chaque province, l'équipe fut accueillie par des personnes ressources (coordinateurs provinciaux et locaux du Programme Oasis Sud, agents de développement locaux, représentants des porteurs de projets).

La mission a concerné :

- Les visites des projets réalisés et en cours ;
- Les réalisations physiques (marché, maison d'accueil, centre d'artisanat, bureau d'information et d'orientation touristique...);
- La rencontre avec des porteurs de projets (en majorité des coopératives féminines sauf la coopérative de pêche et la maison d'hôte à Assrir dont le propriétaire est un investisseur privé) ;
- La rencontre et la discussion avec l'équipe du projet POS sur la base des grandes lignes de notre questionnaire.

I. Cadre institutionnel et programmatique de l'ESS dans la région de Guelmim (Tarfaya, Tan-Tan, Assa, Guelmim, Tata (Tata n'a pas été visitée))

La stratégie de développement de l'ESS dans la région de Guelmim est mise en œuvre dans le cadre du POS. C'est pour dire qu'une stratégie d'ESS existe et qu'il faut en tenir compte.

Les actions du domaine de l'économie sociale et solidaire se sont déroulées, depuis 2006, dans le cadre de 3 programmes :

1. Le programme « Initiative privée pour l'emploi et le développement » (IPED) : Programme destiné aux jeunes diplômés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale « Moqawalati » (*mon entreprise*). Le programme vise l'accompagnement des jeunes entrepreneurs pour l'élaboration des business plans, la facilitation des procédures de financement, la prise en charge des garanties auprès de la CDG pour donner la main levée aux banques afin de libérer les crédits aux jeunes entrepreneurs ;
2. Le programme Agenda 21, qui introduit la dimension environnementale de développement et renforce les capacités de la société civile ;
3. Le Programme Oasis du Sud dont l'objectif est la sauvegarde des oasis et leur réhabilitation, l'économie d'eau, la réhabilitation des palmeraies et l'appui aux AGR liées aux activités oasiennes.

Depuis 2008, commence à émerger une vision (*stratégie*) de développement intègre toutes les interventions dans le cadre du « Programme de développement territorial des provinces du Sud », plus connu sous l'appellation du POS, Programme des Oasis du Sud.

La perspective territoriale donnée au programme s'est traduite par l'intégration de nouveaux axes :

1. L'appui à la planification stratégique via les Plan Communaux de Développement.
2. La création d'un climat d'investissement favorisant le développement des AGR dans les provinces. Toutefois, l'action porte davantage sur la structuration des filières et la promotion des produits du terroir que sur la création d'AGR.
3. La valorisation du patrimoine naturel et culturel au profit du développement (exploitation du patrimoine architectural et culturel dans le développement).

Cette stratégie est différemment appropriée par les équipes provinciales de terrain et l'on se trouve en face de niveaux différenciés de compréhension de la stratégie. Le volume des activités réalisées dans le cadre de l'ESS est aussi très variable selon les provinces. Dans la province de Guelmim l'ESS concerne 52 projets pour un montant de 58 607 909 Dh¹⁰, financés, en grande partie, par l'Agence du Sud (POS) et ses partenaires, avec la contribution des porteurs de projets. Ces derniers ont bénéficié à plus de 800 personnes, dont plusieurs milliers de jours de travaux occasionnels. A Tarfaya, 17 projets ESS, dont 8 dans le cadre du programme IPED, ont mobilisé 9 201 238 Dh. Ils concernent plus de 200 bénéficiaires. A Tan-Tan, 5 projets ESS ont été mis en œuvre avec un budget de 1 995 500 Dh, financés par l'Agence (POS) et ses partenaires. Ils ont bénéficié à 71 personnes. Dans le cadre du programme IPED, 25 projets, employant 80 personnes, ont été initiés pour 4 927 648 Dh. Enfin, à Assa, 54 projets ont été mis en œuvre avec un budget de 7 027 040 Dh, dont 4 812 540 Dh de contribution de l'Agence du Sud (POS). Ces projets ont bénéficié à 532 personnes et créé 112 emplois. Alors que 6 projets ont été initiés dans le cadre de l'IPED, employant 15 personnes pour un montant de 1 367 000 Dh.

II. Mode de gouvernance

Un comité de pilotage évalue et recadre annuellement le programme. Présidé par le Wali, le comité se compose du Directeur de l'Agence du Sud, du Représentant Résident du PNUD, du Directeur de la DGCL, des gouverneurs des provinces concernées, des présidents des conseils provinciaux et régionaux et des représentants des partenaires, comme la Banque Africaine de Développement. Les forces de l'action du POS résident dans sa *flexibilité et son inscription dans les stratégies nationales* et les politiques publiques du Maroc. C'est le cas de la planification communale du développement. Dès 2006, le POS a lancé des PCD dans 4 communes pilotes : Assrir, Taghijite, Ifrane et Tata. A Assa, la planification communale a débuté en 2008. La BAD est un partenaire pour la concrétisation des Plans d'investissement communaux.

¹⁰ Certains projets, de même type, sont réunis dans le même marché lancé par le POS et concernent plusieurs provinces en même temps.

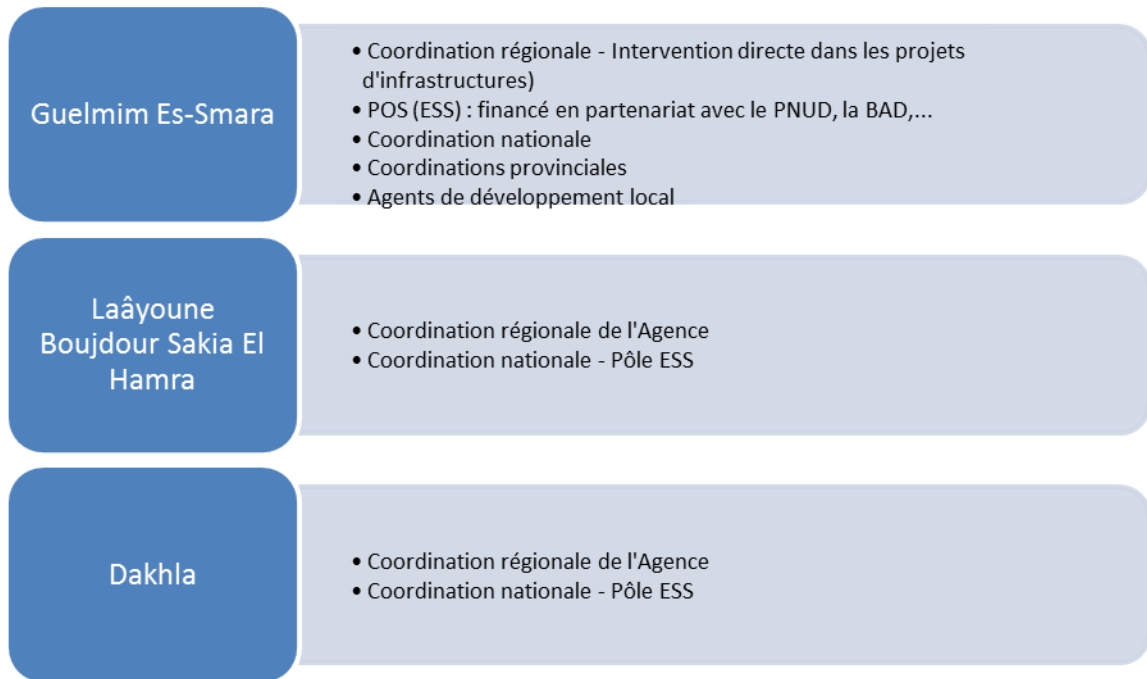
III. Equipes de mise en œuvre de projets de l'ESS

Les activités de l'ESS sont mises en œuvre par des équipes à effectif très réduit ne dépassant pas, aux niveaux local et régional, 4 à 5 personnes, dont 2 ou 3 agents de développement local. La faiblesse des effectifs est compensée par un engagement fort, proche du militantisme, des équipes locales et des agents de développement. Leur atout principal réside dans leur profil hybride, leur itinéraire exceptionnel, une formation solide acquise sur le tas en matière des méthodes d'ingénierie de développement. Leur sens de l'engagement et les liens souvent forts qu'ils ont pu tisser avec les porteurs de projet explique en partie les réussites d'une majorité des projets de l'ESS.

IV. Mécanismes de financements et de mise en œuvre

- Le financement des infrastructures, notamment dans le cadre du PDU, est assuré par la DGCL (30%) et l'Agence du sud (30%). Le reste étant apporté par le conseil régional et les conseils provinciaux. Le maître d'ouvrage est l'Agence, l'exécution et le suivi sont assurés par la province à travers la division de l'équipement. Les infrastructures sont réceptionnées et remises aux services extérieurs des ministères concernés.
- Les projets de l'ESS réalisés par le POS sont financés par l'agence du Sud dans le cadre de partenariat avec le PNUD (dans les territoires hors conflit), la BAD, la DGCL, le FDR, etc.
- Le financement par le microcrédit à travers l'expérience « Stratégies d'introduction, de mise en œuvre et de suivi du micro crédit dans les provinces du Sud ». L'Agence du Sud, la Wilaya (via l'INDH) et le Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité en sont les partenaires institutionnels. Le programme apporte son appui aux institutions de microcrédit qui constituent des « caisses renouvelables ». Deux associations à Assrir et Taghjiyt ont été dotées de 150.000dhs, ce qui a permis le financement de 34 petits projets avec des apports variant entre 2000 et 6000 dhs. Le taux de recouvrement des crédits atteint les 95%.

Structures de mise en œuvre des activités de l'ESS par l'Agence du Sud dans les provinces du Sud



V. Les projets d'économie sociale solidaire

L'activité déployée en faveur de l'ESS se traduit par un foisonnement de coopératives et d'associations occupant des locaux loués, « garages ou appartements », dans les quartiers des villes de Tarfaya et Tan-Tan. L'ESS concerne des projets privés ou collectifs, portés par des hommes et des femmes. L'ESS s'étend également au rural à Assa et Guelmim, où elle se développe de plus en plus selon une approche territoriale. Dans le futur proche, l'ESS sera articulée et mise en œuvre dans le cadre des Plans Communaux de Développement. Ceci se concrétise depuis la signature d'une convention entre l'Agence et la DGCL.

V.1. L'économie sociale et solidaire à Tarfaya

Les activités de l'ESS à Tarfaya sont récentes et n'ont démarré que depuis 2 ans, après la création de la province. Deux grands types de projets sont mis en œuvre : i) les projets de développement urbain, et ii) les projets d'économie sociale.

i) les projets PDU

Comment « sortir la ville du sable ? ». La ville fait face aux défis de sa mise à niveau. Les nombreux chantiers témoignent des efforts déployés pour relever ces défis. Des infrastructures achevées ou en voie d'achèvement dans le cadre du PDU sont visibles un peu partout et viennent combler les carences dont souffrait la ville. Ex : le marché central en voie de finalisation, le centre d'accueil, le centre de santé, la maison de jeunes, etc.

Les constructions, réalisées dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence et le service d'aménagement de la Province, obéissent à une architecture homogène qui valorise le motif de la coupole et ambitionne d'offrir une identité culturelle à la ville. Ces chantiers ne sont toutefois pas articulés aux « petites entreprises » de l'ESS encore débutante, sauf la maison de l'artisanat qui offre des stands à de telles entreprises.

ii) les projets d'économie sociale.

Trois types de projets d'ESS visités ou existants : a) les AGR féminines, b) la valorisation du lait, c) la pêche artisanale.

a) AGR féminine

Les projets d'économie sociale sont dominés par les AGR féminines de production de couscous. Actuellement, leur impact économique en matière de revenu est très limité. Mais le premier mérite de ces projets est d'avoir organisé les femmes dans des coopératives, donné de l'espoir et créé des attentes chez elles. La coopérative a ouvert l'horizon des femmes vers l'extérieur à travers la participation aux foires et salons. Ces projets créent des ponts entre l'Etat et la population pauvre. Plus important encore, ils redonnent à cette population une confiance perdue en l'Etat et ses représentants, qui sont désormais jugés sur leurs actes.

b) Projet de valorisation du lait de chamelle et de chèvre

Le lait reste un secteur à grand potentiel peu exploité et pour lequel tout reste à faire. Avec ce petit projet qui se limite pour le moment à un petit local et des petites unités froides de stockage et de transformation, des éleveurs parviennent à commercialiser leur lait. Auparavant, il n'y avait aucune valorisation du lait à Tarfaya.

c) La pêche artisanale

Le projet, qui consiste en l'équipement de barques en moteurs, est porté par une coopérative. L'impact économique de ce projet est incontestable. Le président de la coopérative avance une augmentation de 50% des revenus. Le projet est appelé à se développer par l'intégration des jeunes fils des pêcheurs dans le métier en les dotant de barques ; la pêche serait un métier qui s'hérite.

Perspectives

La pêche dispose d'un potentiel qui reste à exploiter selon l'interlocuteur de la coopérative. L'aspect culturel de la ville (Casa d'El Mar) et les produits du terroir constitueront les autres piliers de développement de l'ESS.

V.2. L'économie sociale et solidaire à Tan Tan

Les activités de l'ESS ont été encadrées par le programme « Initiative privée pour l'emploi et le développement » (IPED) qui vient en appui au programme Mokawalati. Actuellement, la tendance est d'organiser l'ESS à Tan Tan dans des grappes ou cluster, à travers la mise en réseau des secteurs porteurs de l'ESS et leur agrégation dans des filières.

AGR féminines

De nombreuses AGR ont été créés et appuyés pour la production du couscous, la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, le travail de cuir. Ce sont pour le moment des projets économiquement fragiles, ne permettant pas un revenu fixe et durable. L'activité reste occasionnelle. Leur intérêt est pour le moment plus social qu'économique, dans l'attente d'être concerné par l'organisation des filières au niveau régional qui sera présentée par la suite.

Atelier tissage

C'est une AGR d'une certaine importance développée autour d'une fabrique financée par le programme qui vient d'être achevée. L'atelier offre un volume de travail important, une activité quotidienne à toutes les adhérentes/ouvrières. Les produits sont commercialisés dans des marchés extérieurs à la ville ou suite à des commandes de particuliers.

La tente officielle du festival de Tan-Tan Réhabilitation du métier et appui aux coopératives de tissage

C'est une « tente noire » des provinces du Sud conçue pour le festival de Tan Tan. Elle mesure 17x40 mètres et coutera 4,5 millions de dirhams. C'est un exemple de « chantier structurant » très bien articulé à l'ESS. Le projet a offert du travail à plusieurs coopératives de différentes provinces du Sud Tan-Tan/Guelmim/Laâyoune, auxquelles des commandes ont été passées. Ces coopératives nouvellement créées ont été chargées de produire « des flijs », cette bande de tissage à poil ras, de plusieurs mètres de long et de 50 à 90 cm de large réalisé sur le métier horizontal fixé à terre (encyclopédie berbère : Flij ou Fledj). L'objectif est double : 1) réhabiliter le métier de tissage, 2) transmettre le métier à de jeunes femmes. Si la dimension culturelle et patrimoniale de ce projet est très forte, son impact économique ne l'est pas moins. Pour certaines coopératives de tissage, la contribution à la tente du festival constitue leur première et importante activité rémunératrice.

Perspectives

La stratégie future de développement de l'ESS à Tan-Tan sera fondée sur une approche par grappes ou cluster, qui tentera d'organiser, dans une vision intégrée, les principaux secteurs du tourisme, du lait et de la pêche.

V.3. L'économie sociale et solidaire à Assa

Trois grands types de projets ont été financés et appuyés : i) des projets dans la ville d'Assa, ii) des projets dans l'Oasis d'Assa, iii) des projets réalisés pour le compte de l'INDH.

i) des projets dans la ville d'Assa

Une grande palette de projets a été financée au profit de porteurs individuels : laiterie, café, lavage de voiture, restaurant, salon de coiffure, etc. L'objectif est de créer des opportunités d'emplois, de l'auto-emploi pour changer l'attitude de la population jeune notamment, l'initier et la former à la culture de l'entreprise et sortir progressivement d'une économie basée sur l'assistanat. La ville d'Assa constitue un « laboratoire » où la culture de l'entreprise privée est expérimentée. Les expériences d'ESS réalisées renseignent sur la nature de l'attitude de la société civile vis-à-vis de l'Etat et l'évolution de cette relation.

ii) des projets dans l'Oasis d'Assa

Les projets réalisés dans l'oasis d'Assa offrent l'exemple d'une ESS territorialisée. Un concentré d'activités et de projets concerne cette Oasis modèle. Les projets de l'ESS s'articulent autour du développement touristique. Celui-ci concerne i) la réhabilitation de l'oasis, ii) la valorisation du patrimoine naturel et culturel et iii) la promotion des produits du terroir.

Maisons d'hôte à Assir et Assa ESS et initiatives privées

A Assa, l'Agence du Sud a mené un projet de restauration des sites historique en état de ruine avancé. Ce projet concerne la restauration de la Zaouia et de sa medersa, actuellement fonctionnelles et accueillant plus d'une centaine d'enfants, la réhabilitation des murs du Ksar, en grande partie non habité et de l'Oasis. La patrimonialisation de ces sites historique est rendue possible par l'organisation de parcours touristiques à travers le Ksar et l'Oasis, la mise en place et l'appui aux maisons d'hôtes tenus par de nouveaux entrepreneurs locaux.

La maison d'hôte Assounfou (*repos en Tamazight*) est un exemple de réussite de cette patrimonialisation de la culture locale. Le projet implique les familles propriétaires des maisons qui ont permis de redonner vie à des bâtisses complètement délaissées. Le financement de cette maison d'hôte contribue à faire revivre le Ksar d'Assa. Son impact est double, 1) culturel et patrimonial, à travers le retour des habitants au Ksar, 2) économique à travers la contribution à l'offre touristique d'Assa, notamment en restauration et en hébergement.

Le deuxième exemple se trouve en plein cœur de la palmeraie de Tighmert, dans la commune d'Assir de la province de Guelmim. C'est un projet touristique qui a débuté modestement et qui a pris beaucoup d'envergure. Le promoteur du projet de la « Maison d'hôte Oued Nouné » a bénéficié d'un financement à hauteur de 80 % du cout total de son projet. Il a répondu à un appel à propositions du Programme Oasis Sud et a été choisi avec 2 autres porteurs de projet.

Cette palmeraie possède déjà une renommée touristique et cette maison d'hôte contribue à la professionnalisation de l'offre touristique par la qualité de ses services. L'impact de ce projet en termes de création d'emploi est certain. Le propriétaire fait appel d'une façon permanente aux membres de sa famille – 3 sœurs et leurs enfants – en plus d'un personnel de service occasionnel. L'entreprise Oued Nouné est identifiée comme un modèle de succès touristique et économique, de plus, elle assure un service de traiteur pouvant prendre en charge des cérémonies et des fêtes de 400 personnes. Les commandes officielles en provenance des institutions publiques assurent la pérennité de ce projet et tracent les voies de son développement futur.

Entendus comme projets d'ESS, les projets touristiques dans les Oasis soulignent l'importance de l'initiative et du potentiel local de « petits entrepreneurs » qui désirent grandir si leurs projets parviennent à s'articuler à l'économie régionale et nationale.

iii) des projets réalisés pour le compte de l'INDH

L'ESS à Assa fait valoir une autre expérience en relation avec l'INDH. Durant trois ans, l'équipe de coordination locale de l'Agence du Sud s'est chargée de la mise en œuvre et du suivi des projets INDH dans le cadre d'une convention de partenariat avec la province. Cette expérience pourra être mieux documentée pour tirer des enseignements sur les mécanismes de coordination et de convergence à créer entre les institutions publiques actant dans le domaine de l'ESS.

Perspective

L'ESS s'est développée dans le cadre de trois programmes : IPED, Agenda 21 et le POS. La vision stratégique actuelle intègre les 3 programmes dans le cadre du POS. Une avancée significative a été donnée à ce programme par la signature de la convention entre l'Agence et la DGCL pour la mise en œuvre des PCD dans la province de Guelmim.

V.4. L'économie sociale et solidaire à Guelmim

Guelmim est la province où l'ESS est mise en œuvre dans le cadre du POS. C'est un cas modèle de conception et de mise en œuvre de l'ESS qui, sans doute, inspirerait beaucoup la stratégie à venir de l'ESS dans les provinces du Sud. L'expérience POS en ESS justifie d'un « portefeuille » important de projets réalisés depuis 2006. L'activité a débuté dans une commune rurale pilote, Assrir, pour s'étendre à plusieurs communes. Il s'est avéré nécessaire d'étendre le POS pour englober tous les territoires de la région.

Comme dans les autres provinces, l'ESS s'appuie sur une équipe constituée d'un personnel compétent et expérimenté avec un passé dans le développement et la coopération internationale.

Les projets visités sont réalisés dans la commune rurale d'Assrir. C'est une commune pilote et phare où de nombreuses réalisations ont été concentrées.

A Assrir, la dimension territoriale de l'ESS est fortement présente, des acteurs territoriaux et une culture de l'entreprise ont émergé. Certains projets comme le futur projet de gestion du Bureau d'Information et d'Orientation Touristique (BIOT) et du poulet beldi sont confiés en gérance à des jeunes hommes constitués en coopérative ou association.

Complexe Oasis Sud (COS)

Le projet de structuration de l'ESS de la région de Guelmim dans le cadre du COS a atteint un stade très avancé. C'est une SARL constituée à l'échelle régionale qui s'est donnée pour mission d'organiser la production, la transformation/emballage et la commercialisation des produits du terroir de toutes les coopératives et associations créées dans le cadre de la promotion de l'ESS. Le COS réunit 50 adhérents/actionnaires dont 70 % de femmes. La valeur de l'action est de 5000Dh. Il s'agit du stade ultime d'organisation en cluster des filières porteuses en leur donnant la possibilité de tisser des relations avec les marchés marocains et étrangers.

L'ESS se situe à des niveaux de développement très inégaux selon les provinces de la région. C'est dans la province de Guelmim que son développement est le plus avancé. On y observe l'émergence de véritables projets (ex. accueil touristique et traiteur) et d'acteurs de développement privés, une grande émulation entre les communes et des leaders politiques (cas du président de la commune d'Assrir, président de la SARL COS). Ainsi une vision prospective et territoriale commence à se développer chez les acteurs politiques et sociaux. L'ESS a contribué à l'émergence d'un territoire (oasien en l'occurrence), des acteurs, des leaders.

La stratégie en cours est de donner plus d'ampleur et de consistance à l'ESS développée dans le cadre du POS en l'articulant aux PCD.

Mission 2 : Laâyoune et Es-Smara

-18 au 21 mai 2013-

Provinces visitées: Laâyoune, Es-Smara

L'équipe fut accueillie par la direction régionale de l'Agence du Sud à Laâyoune et le coordinateur et Directeur de Dar Al Moubadara à Es-Smara.

L'équipe a également été reçue par le coordinateur régional de l'Agence de Développement Social de Laâyoune, son équipe et quelques porteurs de projets.

La mission a concerné :

- La visite des projets réalisés et en cours
- La rencontre avec des porteurs de projets
- La rencontre et des discussions avec des partenaires notamment l'ADHIS

I. Contexte sociopolitique de l'ESS

Le contexte politique et les événements récents ont fortement déterminé l'ESS dans la région de Laâyoune et à Es-Smara. C'est un leitmotiv qui revient dans les discussions et souvent rappelé lors des entretiens. Il traduit les frustrations d'une grande partie de la population et fut, aux yeux de nos interlocuteurs, à l'origine des émeutes, des marches.

La structure sociale globale au Sahara est traversée par plusieurs types de tension entre catégories sociales ethniquement et socialement différenciées : i) Dakhiliset autochtone, ii) tribus du nord et de sud (clivage « Tekna-Rguiebat/O.Dlim »), iii) notables sahraouis privilégiés et alliés de l'Etat marocain et la masse des marginalisés (Aa'amma). Le rapport privilégié de l'Etat avec certaines catégories sociales fut à l'origine de frustrations accumulées sur deux générations et a favorisé un système de rente et d'assistanat qui ne parvient plus à satisfaire les nouveaux arrivants sur le marché de l'assistance.

Le programme d'ESS survient comme une réponse urgente pour apaiser les tensions dans ces provinces, notamment après les événements de Gdimlzig, à l'origine un mouvement de revendication sociale. L'urgence de l'action en faveur d'une population en ébullition explique l'absence d'une stratégie cohérente et préétablie de l'ESS notamment à Laâyoune.

II. Cadre institutionnel et programmatique de l'ESS à Laâyoune et Es-Smara

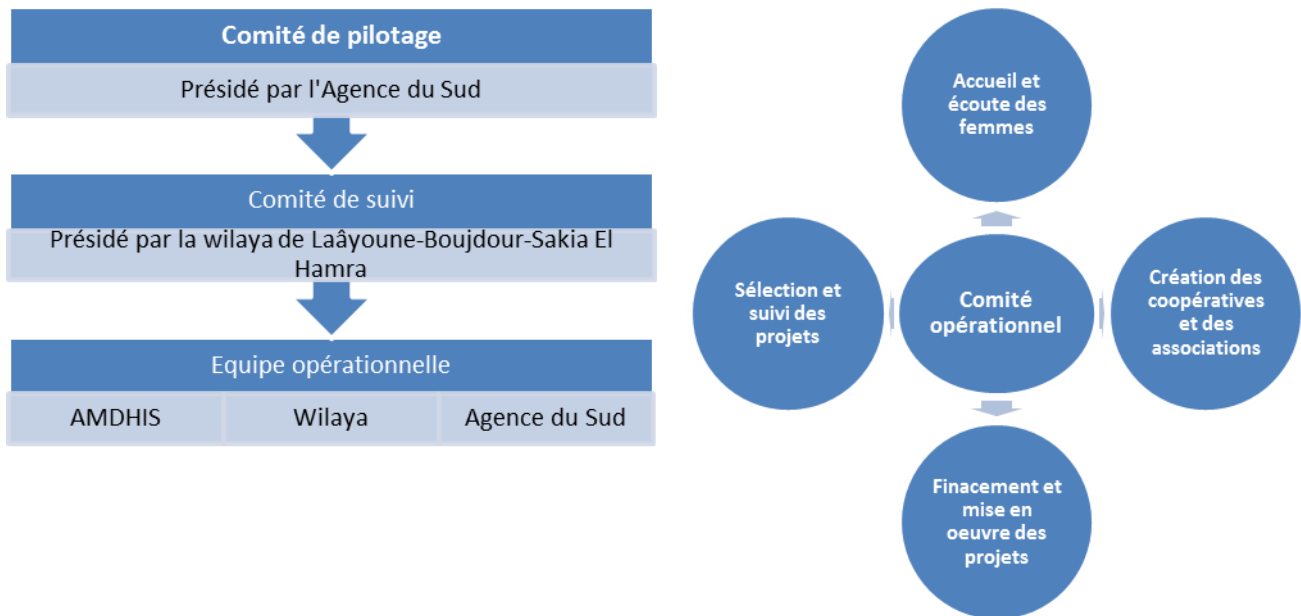
- Une direction régionale de l'Agence sud Sud existe à Laâyoune et travaille en étroite relation avec le Pôle d'ESS de l'Agence à Rabat. La direction est composée du directeur régional et de cinq membres (dont une femme).
- Dar Al Mobadarat à Es-Smara est directement rattachée au pôle d'ESS, gérée par un directeur et trois collaborateurs.
- L'ESS est en quelque sorte, relativement décentralisée et mise en œuvre par la direction régionale de l'Agence du Sud à Laâyoune, alors qu'elle est déconcentrée et mise en œuvre par Dar Al Moubadarat à Es-Smara. Ainsi Dar Al Moubadarat a pu, en peu de temps, depuis 2009, devenir un repère pour les porteurs de projets et une référence crédible. Elle dispose des procédures de réception, d'instruction et de mise en œuvre des projets. Des formulaires de projets, des PV de réception sont consignés et conservés par le responsable de Dar Al Moubadarat.

III. Mise en œuvre de projets de l'ESS

À Laâyoune, le mode opératoire pour la mise en place de l'ESS a connu deux étapes correspondant à deux générations de projets.

* Un premier moment a été marqué par la signature d'un contrat-programme entre l'Agence, le Ministère des Affaires générales et de la gouvernance, la région, les provinces et les communes. Un guichet unique a été créé et installé au Centre Régional d'Investissement. Les financements de l'Agence sont placés dans un Fonds local de développement de l'ESS géré par l'Agence à Laâyoune. Les projets sont reçus directement par l'Agence et un comité, formé des représentants des autorités locales et des élus, est supposé trancher sur leur recevabilité. Les dissensions politiques entre les membres de ce comité ont mis à mal le processus d'éligibilité des projets. Toujours est-il qu'une vingtaine de projets ont été choisis directement par l'Agence. C'est la première génération des projets d'ESS.

* Un second temps a vu la mise en place d'un dispositif institutionnel particulier avec un mode opératoire de l'ESS où la société civile est à la fois fortement présente, agissante et très influente comme le montrent les organigrammes suivants.



La particularité de modèle de mise en œuvre de l'ESS à Laâyoune réside dans le caractère très composite de l'équipe opérationnelle et le mode de gestion financière.

L'équipe opérationnelle

1. L'Espace associatif. Composé des membres de cette association et de représentants de l'Agence et de la Wilaya. Son rôle est l'audition des demandeurs de projet, la sensibilisation à l'ESS, la création des coopératives (avec l'ODECO) et leur encadrement.
2. Bureau de consulting pour l'assistance technique (PCM). On fit appel à ce bureau pour l'accompagnement du premier lot de projet. Son mandat de deux ans consiste en, i) l'élaboration des business plan (étude technique, financière et étude de marché), bien que le bureau soit intervenu après la formulation et le démarrage des projets, ii) l'assistance technique (réception du matériel, examen de sa conformité au CPS, réception des travaux d'aménagements). Les agents de ce bureau opèrent comme des agents de développement locaux et font un travail de proximité sur le terrain et de communication avec les porteurs de projets et sont reconnus par eux. A signaler que le PCM est, depuis deux ans, partenaire du COS qui sera lancé dans la région de Guelmim.
2. L'Association Marocaine pour le Développement Humain et l'Intégration Sociale (AMDHIS). Sa mission est la mise en œuvre et l'accompagnement du deuxième lot des projets dans le cadre d'une convention spécifique signée avec la Wilaya et l'Agence du Sud.

La gestion des finances

Le financement des projets d'ESS provient des quote-parts de l'Agence du Sud et de la DGCL regroupé dans un fonds commun. Pour le deuxième lot, les fonds sont versés par tranche à l'AMDHIS qui les gère, moyennant la levée de 3% pour ses frais de gestion. L'association AMDHIS est conventionnée pour mettre en œuvre le programme de l'ESS et accompagner les porteurs des projets. Le programme de l'ESS concerne 150

projets destinés à 1200 femmes avec une enveloppe budgétaire de 30 millions DH, soit 180 000 DH par projets. Ce montant comprend le fonds de roulement que reçoivent les coopératives à hauteur de 800dhs par membre. Le financement des projets comportent trois composantes : i) l'aménagement des locaux des coopératives, ii) l'équipement du local par le matériel acquis, iii) l'attribution du fonds de roulement. L'aménagement et l'équipement des locaux constituent une opportunité pour faire travailler de jeunes promoteurs de la province.

L'association fait l'objet d'audits annuels par un commissaire au compte. Elle est astreinte à une obligation de reporting à la fin de chaque tranche et à l'achèvement de chaque tranche de financement.

IV. Les projets de l'ESS à Laâyoune et Es-Smara

L'ESS est promue par l'Agence du Sud, l'Agence de Développement Sociale, la Direction Régionale de l'Agriculture, l'INDH. L'ESS a donné lieu au lancement de plusieurs micro-entreprises qui ont investi des domaines de production et de service diversifiés : Traiteur, pâtisserie, snack et fast-food, coiffure, esthétique, imprimerie, centre de copie, lavage de voiture et de tapis, briqueterie, BTP, ferronnerie, confection de tentes, tapisserie, maroquinerie sahraouie, teinture de m'lahfa, produits transformés de la viande cameline, couscous, élevage caprins, etc. Ces entreprises parviennent à faire travailler une ou deux personnes. Mais les revenus générés et déclarés se situeraient entre 500 et 1200 DH par mois et posent la question de la fiabilité des chiffres avancés. Il y a lieu de procéder à de véritables évaluations économiques et de rentabilité de ces entreprises avant de se lancer dans leur multiplication.

Il est certain que la rentabilité et l'impact économique en termes de revenu et de création d'emplois sont variables selon qu'on soit face à des projets de services ou des projets de production, et cela selon l'ampleur des projets financés. Par ailleurs, il est entendu que si l'ESS ne peut résoudre à elle seule les problèmes économiques des provinces elle peut y contribuer, à condition que les projets d'ESS soient appuyés et articulés à l'économie globale. Des exemples présentés dans les encadrés montrent le type d'appui et d'articulation possibles.

L'action menée pour la promotion de l'ESS par les différentes institutions publiques citées est certes louable mais pêche par son cloisonnement et incohérence qu'aggrave un esprit de rivalité entre responsables. L'ESS gagnerait certainement en efficience et efficacité si une coordination introduisait des synergies entre ces institutions publiques pour mutualiser les moyens et s'accorder sur les objectifs. Le jugement le plus anodin à porter sur cette multiplication des institutions est la duplication des projets. Face à l'urgence des interventions, l'ESS gagnerait à être organisée autour d'une compréhension identique des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Car, à ce territoire jugé exceptionnel, devrait correspondre une gouvernance exceptionnelle et une doctrine économique exceptionnelle de l'ESS.

**Les actions d'Economie Sociale Solidaire de l'Agence de Développement Social
- Coordination Régionale de Laâyoune -**

La coordination de l'Agence de Développement Social (ADS) est animée (depuis fin 2010) par un coordinateur et 16 cadres. L'ESS est réalisée selon une approche « programme » se déclinant en trois axes : i) le renforcement des capacités des acteurs locaux, ii) l'insertion sociale par l'économique : ISE, iii) l'appui à l'initiative privée, où l'ADS se porte garant auprès des banques pour le compte de porteurs de projets pour des montants ne dépassant pas les 80000 dh, et atteignant exceptionnellement les 100 000 dh. C'est un prêt d'honneur qui ne nécessite pas de garantie ou de remboursement des intérêts.

- L'axe de l'insertion sociale par l'économique, conduit en partenariat avec le Ministère de la famille et de la solidarité, s'adresse aux femmes en situation vulnérable avec un budget de 4 millions de DH (6 coopératives de pâtisserie, 10 de couscous (80 femmes), 5 pépinières) et aux métiers de la maçonnerie. A Laâyoune, 30 000 lots de terrains distribués (recasement des habitants des camps Wahda) auront besoin de maçons pour les construire. Des lauréats de l'OFPTT formés dans les métiers BTP existent.

L'ADS a institué les **CSD** (caisses solidaires de développement). Les coopératives financées sont tenues, dans un délai d'un an, de mobiliser la moitié du montant du financement initial. Au bout de 3 ans, c'est la totalité de la mise initiale qui devrait être mobilisée. Le montant servira soit à agrandir le projet, soit à financer une nouvelle coopérative de son choix, soit, enfin, à le verser dans le compte du **FDL** (Fonds de Développement Local) de l'ADS.

- L'axe appui à l'initiative privée fait valoir une modalité de financement à considérer :

Une association « LaâyouneMobadara » (une plate-forme) a été constituée avec 3 collègues : 1) les investisseurs privés de la ville, 2) institutions publiques (ADS, APDS, OCP, ANAPEC), et 3) les services extérieurs. L'association se charge de financer les porteurs de projets dans les limites de 80 000 DH. Si le projet coûte 250 000 DH, l'ADS se propose de verser un appui pour encourager la banque à le financer. Ce programme mobilise 3 millions de DH sur 3 années (1 million par an), la coordination fait l'audit de l'association.

L'ADS a financé 9 projets d'appui à la production de couscous local (816 120 DH), 5 projets de pâtisserie (445 000 DH), 5 projets de pépinière, 6 projets de produits terroirs (en cours de montage, 420 000 DH). Pour chaque type de projet, un accompagnement est assuré par un organisme spécialisé à travers un contrat qui absorbe 10 à 15% du montant global.

Projets d'ESS à Laâyoune

L'ESS à Laâyoune est passée par deux générations de projets : i) un premier lot de 27 projets dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence, la Wilaya et le Ministère des Affaires générales et de la gouvernance. Ces projets sont financés à 100 % par l'Agence du Sud et réalisés à travers des marchés lancés par l'Agence. Aux porteurs de projets est demandé une contribution sous forme d'un local ou de la location d'un locale pour la coopérative, en plus de la main d'œuvre. ii) un deuxième lot 150 projet destiné à 1200 femmes dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence et la DGCL avec un budget de 30 millions DH.

Maçonnerie et accès aux marchés publics

Un type de projet très original et inédit qui donne lieu à une nouvelle organisation collective dans le cadre de l'ESS dans les Régions du Sud est constitué par les coopératives des métiers du bâtiment. « Nous avons vérifié dans le registre des coopératives nationales, il s'avère que nous sommes la première coopérative du secteur au Maroc », avance avec fierté le président de l'une de ces coopératives créée en 2011.

Ces coopératives réunissent des jeunes autochtones et dakhilis, diplômés des instituts techniques ou d'ouvriers expérimentés du secteur du bâtiment. Certains d'entre eux ont lâché le mouvement des demandeurs d'emploi direct dans la fonction publique pour intégrer l'auto emploi. Leurs jeunes expériences apportent une preuve supplémentaire que la force de l'ESS réside autant dans l'accompagnement des porteurs de projets et que dans leur financement.

Les adhérents des coopératives ont suivi des formations de nuits pendant 6 à 8 semaines au niveau de l'OFPTT. Parmi les modules enseignés figurent des formations dans la gestion et le fonctionnement des coopératives. Certains d'entre eux affirment que la formation les a motivés pour se présenter au baccalauréat et formulent des besoins en formation dans ce sens.

L'impact économique de ces coopératives est effectif car elles permettent à des jeunes de trouver place dans un secteur très prometteur. L'offre du marché est d'autant plus importante que les villes du Sud connaissent des évolutions importantes : 1) lancement d'un chantier de 30 000 lots de terrains de construction à Laâyoune, 2) de nombreux chantiers de mise à niveau des villes dans le cadres des PDU à Es-Smara et Tarfaya par exemple.

Toutefois, l'accès aux marchés publics reste problématique pour ces coopératives. Le statut coopératif n'est pas avantageux par rapport au statut SRAL, plus recommandé pour postuler aux marchés BTP, 2) les coopératives, sans références, ne peuvent répondre à des marchés et à des commandes souvent monopolisés par des sociétés privées à plus grande capacité financière.

projets d'ESS à Es-Smara

Un bilan établi par Dar Al Mobadara donne la situation des projets réalisés de 2009 à 2013. Ce sont en totalité 21 projets bénéficiant à 551 hommes et femmes pour un montant de 17 254 282, 60 DH. Ces projets concernent les secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services et de l'agriculture. Certains de ces projets ont bénéficié d'un financement conséquent comme l'unité de traitement de la pierre Smari (3 138 032 DH), l'unité de production de l'huile d'argan (2 066 064 dhs), l'unité de production de couscous (1 753 188 dhs), l'unité de menuiserie artisanale (1 353 772 dhs). Ces projets sont coûteux. Leur rentabilité économique rapportée à l'investissement n'est pas vérifiée. Toutefois, ils ont été essentiels pour crédibiliser l'action de soutien de l'ESS. Dans un environnement jusqu'ici privé de ce type d'entreprise, les porteurs de ces projets se disent très satisfaits

Coopérative de taille de la pierre à Es-Smara

Le projet d'exploitation et de valorisation et de la pierre Smari a été initié par la coordination provinciale de l'Agence du Sud « Dar Al Moubadara » pour le compte d'un groupe de jeunes diplômés, pour la plupart, regroupés dans le cadre d'une coopérative. Le projet consiste en l'acquisition et l'installation des équipements d'une unité de traitement de la pierre Smari avec un budget de 3 138 032,40 DH dans le cadre du volet ESS du Programme de Développement Urbain (PDU) d'Es-Smara. Le projet fut porté initialement par l'association Es-Smara Sélouane pour la culture et le développement, dont bénéficient 21 jeunes de cette ville avant qu'ils ne se constituent en coopérative. La pierre Smari existe en gisement et revêt une importance historique et architecturale doublé d'une dimension symbolique car c'est le matériau qui a servi à l'édification du Mausolée du Cheikh Maa Al Ainine.

Ce projet a pu transformer la pierre en une ressource territoriale faisant de jeunes désœuvrés et contestataires des entrepreneurs en herbe. Le projet n'enrichit pas pour le moment les tributaires mais leur permet de vivre décemment. D'après le président de la coopérative, à franc parler étonnant, l'entreprise est en progrès. L'optimisme est permis en raison des perspectives qui s'ouvrent à l'entreprise. L'architecture du Mausolée est adoptée par les immeubles publics, l'embellissement de l'avenue principale et même les façades des maisons de particuliers. Actuellement, une commande est passée à la coopérative par la municipalité pour le revêtement de l'avenue principale de la ville. D'autres commandes ont été faites par d'autres institutions publiques.

Es-Smara donne l'exemple de l'articulation possible entre ESS et économie régionale et nationale, à travers l'appui aux petites entreprises locales. C'est le prix à payer pour assurer leur pérennité. Cela ne sert à rien de créer des entreprises et de les lâcher dans un marché dominé par le clientélisme et la rente. Ces petites entreprises ne pourraient pas rester viables.

Ce projet d'ESS prouve que certaines ressources insoupçonnées peuvent fournir matière à des projets viables. Dans une ville considérée comme économiquement très faible, des projets d'ESS ont pu éclore. L'appui et l'accompagnement des acteurs publics restent déterminants pour la viabilité de ces projets. L'option de survie pour ces entreprises est l'application d'un « clientélisme positif ».

Mission 3 : Dakhla

-10 juin 2013-

L'équipe fut accueillie par la direction régionale de l'Agence du Sud à Dakhla et a été reçue par le coordinateur régional de l'Agence de Développement Social de Dakhla, son assistante et quelques porteurs de projets.

La mission a concerné :

- Les visites de deux projets réalisés (coopérative de couscous et coopérative de la tente)
- La rencontre avec trois porteurs de projets (coopérative de couscous, coopérative destentes, président de l'association d'orfèvrerie)
- La rencontre et la discussion avec l'équipe de la Wilaya-DAS de Dakhla
- La rencontre et la discussion avec le coordonateur régional de l'ADS.

I. Cadre institutionnel et programmatique de l'ESS dans la région de Dakhla

Le premier constat est la faible importance des projets ESS au niveau de la région de Dakhla, aussi bien par le nombre de projets mis en œuvre que par les moyens financiers alloués par l'Agence du Sud et par les autres acteurs de l'ESS (ADS, INDH).

Si une stratégie ESS existe dans les régions de Laâyoune et de Guelmim, y compris à des niveaux diversifiés en ce qui concerne son appropriation et sa mise en œuvre par les autres coordinations de l'Agence, il s'avère qu'au niveau de Dakhla, les activités ESS semblent avoir des difficultés à émerger.

Une direction régionale de l'Agence existe à Dakhla et travaille en étroite relation et souvent avec une implication directe des cadres du Pôle ESS de l'Agence à Rabat.

L'équipe de mise en œuvre de l'ESS est très réduite. Le coordonateur régional, deux techniciens et une assistante assurent toutes les activités de la coordination régionale, alors qu'un ingénieur ne fait plus partie de l'équipe.

Le contexte institutionnel est fortement touché par le non fonctionnement de la représentation locale de l'ODCO. Même si elle existe, elle reste non fonctionnelle et les dossiers de constitution des associations et coopératives, maillons importants de l'ESS, sont traités au niveau de la représentation de l'ODCO à Laâyoune, à 550 km au nord.

II. Gouvernance et financement de l'ESS

Si au niveau des autres coordinations un partenariat important et effectif lie l'Agence et les Wilaya autour de l'ESS, à Dakhla ce partenariat est fortement consolidé autour des projets de requalification de la ville et autour de l'infrastructure urbaine. En ce qui concerne l'ESS, la mise en œuvre d'un contrat-programme est en discussion mais un terrain d'entente ne semble pas encore trouvé entre l'Agence et la Wilaya.

Une enveloppe de 40 millions DH (témoignée par le coordonateur régional) a été dédiée à l'ESS par l'Agence au niveau de Dakhla. La Wilaya souhaite son augmentation, alors que la contribution du conseil régional et des conseils provinciaux n'est pas à l'ordre du jour. En attendant le lancement de ce contrat-programme, la coordination régionale a financé 7 projets d'ESS, de sa propre initiative. Par conséquent, une stratégie de l'ESS reste embryonnaire, alors qu'une vision territoriale de l'ESS est encore moins développée.

III. L'Économie sociale et solidaire à Dakhla

Deux grands types de projets sont mis en œuvre :

1. Les projets de développement urbain dans le cadre du PDU, depuis 2005, pour lesquels l'Agence du Sud et la Wilaya collaborent étroitement ;
2. Les projets d'économie sociale depuis deux ans : Les premiers concernent 7 projets financés directement par l'Agence du Sud dont un projet d'appui à l'organisation de la 1^{ère} foire de l'artisanat à Dakhla. Les seconds sont des AGR financées et mises en œuvre par la DAS/INDH en partenariat avec la coordination régionale de l'ADS à Dakhla.

A) les projets PDU

La ville fait face aux défis de sa mise à niveau. Des chantiers nombreux témoignent des efforts déployés pour relever ces défis. Des infrastructures achevées ou en voie d'achèvement dans le cadre du PDU sont visibles un peu partout.

Les constructions et l'infrastructure sont réalisées dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence et la Wilaya. Comme à Tarfaya, ces chantiers ne sont pas articulés aux « petites entreprises » de l'ESS encore débutante, sauf la maison de l'artisanat qui offrira un espace d'exposition et des ateliers pour de telles entreprises. A Dakhla et contrairement à Laâyoune et Es-smara, aucune coopérative ni autre type d'organisation collective n'existe autour des métiers du BTP, et donc ne peut prétendre « grignoter » des parts de marché dans les multiples chantiers en cours.

Les projets PDU ont été mis en œuvre en 3 tranches entre 2005 et 2012 (une 4^{ème} tranche est en négociation entre les différents partenaires), mobilisant une enveloppe globale de 567,5 millions de DH. Ils concernent des projets d'infrastructures de base (routes, éclairage public, aménagement de places et de jardins, etc.) ainsi que des projets structurants tels que l'aménagement d'un complexe sportif, un centre de conférence, une médiathèque, un marché de gros, un centre d'artisanat, une station d'épuration, etc.

Par ailleurs, l'articulation de la rubrique ESS au PDU n'est pas encore visible, contrairement à d'autres coordinations, notamment Es-Smara.

B) les projets d'économie sociale

B.1. Les projets de l'Agence du Sud

Les 7 projets sont financés et accompagnés par l'Agence du Sud. Cinq concernent le secteur des services (avec des femmes) et deux le secteur de l'artisanat (avec des hommes). Six projets bénéficient à 73 personnes autour des activités du couscous, des tentes et de la gastronomie.

Les deux projets visités sont créateurs d'emploi pour les femmes bénéficiaires.

– *Le projet du couscous :*

Inspirées par la coopérative d'Es-Smara. 7 femmes ont constitué l'association Al Akhawate pour la commercialisation du couscous, en 2008, la première de ce type à Dakhla, alors qu'actuellement elles sont un peu près 25 coopératives de couscous. Cette association, devenue coopérative a bénéficié de son premier financement public via l'Agence du Sud en 2011. Elle a démarré et s'est d'abord développée avec l'apport personnel des 7 adhérentes. L'impact économique de cette activité est réel pour ces femmes. Leur seule contrainte est la disponibilité de la matière première. Elles sont 7 à travailler au quotidien, avec 4 autres femmes qu'elles emploient régulièrement pour 150 dh/jour/femme. Elles font appel à d'autres femmes pour répondre à de grandes commandes. Ce projet affirme la place qu'occupent les femmes dans les activités ESS, ces femmes n'ont eu aucun problème à déclarer pouvoir gagner leur vie grâce à la commercialisation du couscous. Si la piste d'enrichissement n'est pas évoquée, celle de l'autonomisation est un véritable atout, toutefois, l'autonomisation économique n'a pas encore eu lieu.

– *Le projet des tentes :*

Porté par la coopérative KhattDawas regroupant 7 membres (femmes) et employant 2 autres ouvriers (hommes), ce projet consiste en la location et la vente de tentes artisanales pour lors des célébrations, festivals et foires. Les 7 femmes ont d'abord travaillé avec leur propres moyens depuis 2009, avant d'être subventionnées par l'Agence du Sud qui leur a fourni un matériel pour l'équipement des tentes (tapis, banquettes, etc). La coopérative a aussi acheté d'autres équipements au fur et à mesure de l'avancement de son projet grâce à l'investissement de bénéfices permis par la vente de 4 tentes. Le background ethnique est mixte : sahraoui et dakhilis, et les 7 femmes se sont connues par auto reconnaissance dans le métier de tissage.

– *L'association d'orfèvrerie*

Un projet original d'ESS semble sortir du lot. Il s'agit de l'appui de l'association Léglate pour l'organisation de la première foire régionale de l'artisanat à Dakhla.

Une association ESS organise la première foire artisanale régionale à Dakhla

L'association professionnelle d'orfèvrerie semble maîtriser la coordination et la mutualisation des efforts institutionnels autour d'un projet ESS. L'association Léglate d'orfèvrerie, regroupant les artisans de la ville de Dakhla, a organisé, de sa propre initiative, une foire régionale de l'artisanat. L'idée est venue de l'organisation d'une compétition entre les artisans locaux. Cette idée a grandi à travers les discussions engagées avec les cadres de l'Agence à Rabat, lesquels ont exprimé leur appui à l'association pour organiser une foire de l'artisanat et non seulement la compétition.

Cette association regroupe 78 adhérents dont 37 artisans actifs. Elle a reçu du matériel de la part de l'Agence du Sud en deux tranches. La 1^{ère} satisfaisant 15 artisans, alors que la 2^{ème}, en collaboration avec la Délégation de l'Artisanat, servira les autres artisans. La création de l'association en 2010 a permis à des jeunes de la ville de Dakhla de reprendre le métier d'argentier, auparavant ils bénéficiaient en particulier de la carte de la promotion nationale, ou travaillaient dans des sociétés frigorifiques du secteur de la pêche.

L'organisation de la première foire de l'artisanat, regroupant 34 artisans des provinces du Sud, par une association professionnelle soulève la question de l'articulation entre ESS et l'organisation des foires. Deux éléments sont à souligner dans ce sens : 1) le fait que l'association est l'organisatrice de la foire renseigne sur l'implication effective dans l'événementiel lié à l'ESS, 2) les projets ESS ne sont pas seulement générateurs de revenus ou créateurs d'emplois, ils sont aussi source de renforcement des capacités managériales et organisationnelles dans certains corps de métiers et pour les porteurs de projet, notamment à l'échelle régionale. L'association Léglate a demandé appui à 25 autres associations à Dakhla (associations exposantes), elle a aussi mobilisé l'aide publique de l'Agence du Sud, de la wilaya, de la municipalité, du Ministère de l'agriculture et de l'ODECO.

B.2. Les projets DAS / INDH-ADS : dominés par les AGR

Parmi les projets appuyés par l'INDH, à travers la DAS, notons les projets générateurs de revenus, les AGR. Le terme ESS ne figure pas dans les orientations et la mise en œuvre de la stratégie INDH. Toutefois, il s'agit de mêmes type de projets que ceux appuyés par l'Agence du Sud au niveau des différentes coordinations et des maisons de l'initiative : projets de couscous, de maroquinerie, broderie des tentes traditionnelles, station de lavage, élevage de chèvre, pêche, etc.

L'INDH fait un appel public à projets et participe au financement de 70% maximum du coût global de chaque projet. Entre 2005 et 2011, l'INDH a financé 23 projets d'AGR au niveau de la province d'Oued Eddahab (17 dans la commune de Dakhla et 6 dans la commune d'El Argoub), à hauteur de 2 645 672 DH pour 238 bénéficiaires.

L'attribution du financement des projets suit la procédure générale de l'INDH, à travers des commissions techniques et d'autres décisionnelles. A chaque fois, la DAS fait appel aux services extérieurs des différents ministères, pour donner un avis sur l'étude technique en fonction du secteur du projet demandé. L'INDH à Dakhla finance des associations, des coopératives et depuis 2008 des SARL (unité de couture, génie civile et lavage de voiture).

Les activités de la coordination régionale de l'ADS à Dakhla sont de deux types :

1. La coordination adopte les trois axes stratégiques de l'ADS au niveau national. Chaque axe est articulé en programmes spécifiques. Il s'agit de l'axe renforcement des capacités, de l'insertion sociale par l'économie et de l'appui local aux programmes sociaux nationaux (cf. mission Laâyoune). Contrairement à la coordination de l'ADS à Laâyoune, la coordination de Dakhla n'a pas encore mis en œuvre ces programmes, le grand effort fourni actuellement par les cadres de la coordination se trouve dans l'articulation de ces axes avec les actions et projets locaux. La coordination compte sur son fort encrage local pour appuyer et co-agir avec les autres programmes nationaux pour la mise en œuvre de certains projets, notamment avec le département de l'agriculture (programme camelin et programme de la pêche artisanale).
2. L'appui et l'accompagnement des projets INDH dans la région : il s'agit d'une activité importante de l'ADS à Dakhla. Dans la majorité des cas, c'est la DAS qui reçoit les porteurs de projets et les oriente vers l'ADS. L'accompagnement des avant-projets se fait aussi à travers le contact direct avec l'ADS qui peut les orienter vers les services extérieurs concernés, alors que les cadres de l'ADS peuvent aussi appuyer les porteurs à ficeler leurs projets. L'accompagnement post-projets se fait dans le cadre des commissions techniques dont l'ADS est membre.

L'ADS à Dakhla n'a financé aucun projet dans le cadre de l'ESS. Son travail dans le cadre de l'ESS, articulée en AGR, se situe dans l'accompagnement, la formation, le renforcement des capacités et le siège au niveau des commissions d'attribution des projets INDH.

La particularité de l'action INDH, en rapport avec l'ESS, est l'orientation vers le nouveau statut organisationnel des *Sociétés en Nom Collectif*, les SNC. Ce statut a été préféré par la DAS, l'ADS et le Centre d'Investissements Régional pour pallier aux difficultés rencontrées par le statut coopératif. La SNC peut être constituée par 2 personnes (contrairement aux 7 de la coopérative), elle ne suit pas la longue démarche imposée par l'ODCO. Il suffit de rattacher les porteurs de projets au CRI, avant de formuler la demande de financement selon la procédure de l'INDH.

ANNEXE 7 : Synthèse de la documentation sur les produits du terroir

Note explicative : L'approche de l'économie sociale et solidaire menée par les pouvoirs publics à jusqu'à présent été particulièrement axée sur la valorisation des produits du terroir. Une littérature importante a été produite sur les produits et filières qui la constituent pour accompagner les projets et programmes mis en œuvre. Les Provinces du Sud détiennent un réservoir important de produits locaux qui témoignent de la richesse et des spécificités de son milieu naturel et des pratiques culturelles. Cette synthèse, produite sur la base d'une partie de la documentation produite et fournie par l'Agence du Sud notamment, ne prétend pas être un aperçu exhaustif des connaissances et analyses existantes sur le sujet. Son objectif est de proposer, d'une part, une lecture synthétique par document et organisée par secteur/filière, des éléments de diagnostic et des potentiels de développement contenus dans les documents consultés au cours de la première phase de l'étude, et d'autre part, d'accompagner l'opérationnalisation d'une stratégie de développement de l'ESS en capitalisant sur l'existant.

Secteur/Filière	Diagnostic et potentialités	Diagnostic et faiblesses	Éléments de stratégie recommandée ou mise en œuvre	Zone	Organisation existante/acteurs concernés	Période	Source
Achab Attay ou plantes à Thé ; infusion, décoction de plantes à vertus médicinales	Grand marché potentiel auprès des cafés. Investissement initial faible. Le chiffre d'affaires visé à 5 ans est de 0,7 million. Taux de rentabilité très intéressant. Flux de trésorerie positifs à partir de la 3ème année.	Ce domaine est actuellement faible ; l'offre en matières premières est limitée et incertaine ; effet négatif sur l'environnement.	Développement de produits conditionnés en infusettes. Mise en place de petites unités de valorisation en adoptant l'ensachage manuel (création d'emplois). Effort en packaging et promotion. 2 Coopératives de production et de commercialisation pour 3 produits : « Camoun Reg », « Lâalk » et « Jdari ». Étude complète sur les produits retenus, allant jusqu'aux prévisions financières d'exploitation.	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et E-Semara		Mai/Sept. 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara – PCM Consulting – P.57 à P.66

Huile d'argan	14 communes des provinces de Guelmim et Assa Zag. 30 000 ha dont la moitié en bon état. Production : 2 400 à 3 200 T /an > 60 à 80 T d'huile/an. Savoir-faire technique traditionnel; production bio ; disponibilité de la matière première ; produit endémique au Maroc ; possibilité de diversification. Fortes demandes d'huile alimentaire ; demande exponentielle pour huile cosmétique ; potentiel d'extension ; marché croissant à l'export ; fort intérêt des pouvoirs publics.	Pas de programme de développement structurant de la filière pour les provinces du sud. Dégradation des ressources ; concurrence déloyale de l'informel ; concurrence des différentes zones productrices ; pratiques frauduleuses. Dégradation de la notoriété du produit.	Ce produit n'a pas été retenu comme produit-phare pour cette région	Guelmim, Assag-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya	2 coopératives et 1 association de développement.	1 avril 2012	Étude et Assistance technique pour l'Identification, le Développement, la Labellisation et l'appui à la Promotion des produits du terroir.
Artisanat	Activité génératrice de revenus importants. Travail des femmes, au foyer ou dans les associations. Tapis, broderies, vannerie, poterie (Akka) ... Teinture avec des produits naturels. Forte valeur ajoutée. Créativité, imagination, savoir-faire artisanal important.	Matière première et produits très variables. Peu d'acheteurs. Manque d'encadrement et de formation pour une finition concurrentielle avec le marché national.	Intégrer la promotion de l'artisanat au processus de développement du tourisme et écotourisme. Prise en charge de la poterie pour sauvegarder ce patrimoine et viser le marché national. Sensibilisation et formation des femmes sur les techniques, normes de qualité, etc.	Guelmim-Tata : FoumZguid (tissage tapis) entre autres.	Association féminine Fath (FoumZguid)	1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Artisanat : argent	La filière argent omniprésente dans le Sud est prédominante: l'essentiel de la production artisanale ; principalement sur Guelmim. Travail exclusivement masculin nécessitant un grand savoir-faire. Prix potentiel chez les principaux clients, de 150 à 200% supérieurs à ceux pratiqués.	Difficulté d'approvisionnement en matière première. Pénurie chronique de matière première et mauvaise qualité. Une clientèle presque exclusivement locale à faible pouvoir d'achat. Production à l'écart des tendances nouvelles et des flux touristiques.	Régulariser la filière Argent pour garantir la qualité des bijoux (teneur en argent et poinçonnage) et remédier à la pénurie. Ouverture aux nouvelles tendances : Préparation de collections, sessions de formations par des designers. Renouveler l'outillage collectif des Centres artisanaux	Wilaya de Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra		17 février 2009	Programme de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume - Wilaya de Laâyoune, Boujdour, Sakia El Hamra. Par Valyans Consulting
Artisanat : cuir	Grande originalité avec un caractère ethnique très affirmé.	Difficulté d'approvisionnement en matière première. Pénurie	Recherche des attentes des clients pour les articles en cuir.	Wilaya de Laâyoune -		17 février 2009	Programme de Développement

	Design original propre à la région du Sud. Travail depuis toujours réservé aux femmes représentant un revenu d'appoint.	chronique de matière première et mauvaise qualité. Design produit très traditionnel avec peu de perspectives à l'export : il répond à une demande locale.	Produits à potentiel : poufs et boîtes. Modernisation de la production de la filière cuir. Apporter des méthodes de tannages plus fiables et modernes Faire en sorte que la teinte du cuir reste indélébile avec le temps.	Boujdour -Sakia El Hamra			Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume - Wilaya de Laâyoune, Boujdour, Sakia El Hamra. Par Valyans Consulting
Artisanat autre : tissage, tapis divers, bois, poterie	Production tissage : grande habileté dans la broderie. Filière tapis fortement subventionnée pour survivre. Activité de subsistance dans les 3 régions, fortement supportée par les centres artisanaux locaux de Guelmim et de Laâyoune. Main d'œuvre féminine.	Les filières tissage et tapis contribuent peu à l'économie de la région et permettent à peine de subsister. Production tissage : usage exclusivement local. Forte concurrence des importations de Mauritanie. Peu de débouchés commerciaux ; concurrence d'autres ouvrages étrangers et locaux « bas de gamme ». Design sans originalité ; matières premières de qualité inégale. Filière bois : rareté du bois Jdari ; seulement 4 artisans sur la région. Hsir ou tapis en jonc Smar : perte du savoir-faire sur la région. Poterie : très peu d'artisans. Pour ces produits, pas de perspective à l'export.	Tissage de laine de chameau en voie de relance avec le soutien du Département de l'Artisanat. Le soutien de cette filière dépendra du résultat de l'opération.	Wilaya de Laâyoune - Boujdour -Sakia El Hamra		17 février 2009	Programme de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume - Wilaya de Laâyoune, Boujdour, Sakia El Hamra. Par Valyans Consulting
Cactus	Gouvernance locale facilitatrice des investissements. Grand potentiel de marchés pour la commercialisation du fruit frais et de l'aliment du bétail. Objectif Zéro déchet : utilisation des résidus dans une autre transformation. Brevet international de Green Technology pour l'arabinogalactane protéine (AGP).	Plantation des cactus dans des zones de collines accidentées dépourvues de pistes d'accès carrossables. Besoin de points d'eau. Insuffisance des installations de stockage et de transformation.	Outre le fruit figue de barbarie, promotion de 6 produits dérivés du Cactus de Guelmim : confiture de figues, nectar de figues, filets de jeunes raquettes, huile bio de pépins de figues, pilules « Cactusline », miel d'Euphorbe cactiforme. Plan Marketing. Construction et installation d'unités de stockage, de	60 000 ha de plantations sur 4 provinces ; 500 000 tonnes de fruits	Coordination Régionale du Programme Cactus – Guelmim. Association Marocaine du Développement du Cactus (AMADEC).	Programme Cactus 2008-2010	2 Documents sur le Cactopôle de Ouâroune-Guelmim + 1 document sur la Filière de Valorisation du Cactus. Documents non-datés.

			transformation, de conditionnement. Formation, recherche, développement humain. Création et aménagement des points d'eau.		Cluster des Oasis du Sahara (2011) : une vingtaine de coopératives, associations, sociétés privées et GIE.		
Cactus	Production par 10 communes sur 59. 4 communes produisent + 80%.30 000 ha. Production +10%/an = 16 000 T/an. CA de + 192 millions de DH. Offre régulière pour les grains.	Production et offre saisonnière pour le fruit. , peu d'efforts post-récolte. Filière sous équipée. Vente en vrac sans tri ni conditionnement. Forte présence d'intermédiaires.	Début d'organisation de la filière. Mise en place du Cactopôle. Mise en place d'unités de transformation.	Tata, Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya	Cactopôle	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109
Cactus : Huile de Figue de Barbarie	Superficie en augmentation. 50 000 ha pour les provinces du sud. Fruits à forte valeur nutritive comparable aux autres fruits : apport énergétique, Vitamine C. Forte teneur en sucre. Graines = résidus de la transformation des fruits. Valeur commerciale très élevée : 1Litre d'huile = 10 000 drhs> 3000 € en Europe. Antiride efficace, 100% naturel. Huile = Vitamine E, Stérols, Tocophérols, Acide Linoléique. Forte progression du marché cosmétique.	Utilisation des fruits et raquettes limitée.	Objectif de la mission: Concevoir une stratégie globale de marketing pour l'huile de figuier de Barbarie. *Design d'emballage, packaging, étiquette. * Circuits de commercialisation. * Supports de communication. * Circuits de distribution. * Processus de certification. * Plan de formation. > Produit cosmétique Bio, de luxe, 100% naturel, du terroir marocain. Certification Label Ecocert, Echanges Equitables Solidaires Responsables.	Guelmim – Assa – Tata	Programme des Nations Unies pour le Développement. Coopératives : Tighmert	1 mars 2009	Programme de Sauvegarde et des Développement des Oasis : Plan Marketing – Lancement de l'huile de Figue de Barbarie
Cactus	3ème zone de production du Maroc = 30 000 ha (80% sur la province de Guelmim) pour un patrimoine national de 110 000 ha 240 000 T de fruits + 420 000 T de	Enclavement des vergers ; faible niveau organisation/gestion ; circuit de commercialisation traditionnel (collecteurs	Accompagner le produit-phare : * Cactus. Produit à labelliser : Huile de pépins de cactus	Guelmim, Assag-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya	Filière non-organisée ; associations de propriétaires pour programmes	1 avril 2012	Étude et Assistance technique pour l'Identification,le Développement, la Labellisation et

	fourrage vert sans irrigation, sans engrais, ni fumier, ni traitement phytosanitaire. Valeur ajoutée potentielle forte ; fort intérêt écologique ; large spectre variétal (récolte étalée ; intérêt apicole) ; fruit bio ; résistance et transportabilité du produit. Fort potentiel de valorisation (dérivés) ; marché potentiel très prometteur pour aliment du bétail (rebut des fruits frais) ; demande forte du marché national pour les fruits frais et marché potentiel à l'export ; soutien des pouvoirs publics.	grossistes et détaillants occasionnels). Concurrence des fruits de substitution ; concurrence des autres zones proches du marché ; chute des prix à cause de l'extension de l'offre au niveau national.			de plantation ; réflexion pour un cactopôle à Ouaraoune.		l'appui à la Promotion des produits du terroir.
Camelin : Produits carnés = Loudek, Tichtar, Tidguit, Lakhliia. Produits laitiers = Lait, Frik (lait fermenté), Fromage.	Offre assurée par toutes les communes. 30 050 têtes. Viande = 875 T/an ; Lait = 146T/an		Sécuriser l'approvisionnement en matière première.	Tata, Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya		9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109
Camelin	3 races (viande 90%/lait 5%/intermédiaire 5%) : 30050 têtes. Viande = 570 T / an ; lait = 1050 T / an. Importance des parcours (21 millions d'hectares), de l'effectif ; savoir-faire ; monopole de l'activité. Marché local très demandeur ; marché national prometteur pour lait et dérivés ; intérêt des pouvoirs publics.	Faible niveau d'organisation ; faible productivité races locales ; faible encadrement sanitaire ; absence de structure régionale de recherche > amélioration génétique ; difficulté de collecte du lait ; produits dérivés très périssables ; faible maîtrise de la qualité. Dégradation des parcours ; déperdition du savoir-faire (conduite et connaissance du terrain) ; dégradation de l'image (non-maîtrise de la	Essai d'organisation de la filière : Coopérative, Association/Union provinciale, Association Régionale.	Guelmim, Assag-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya	Coopératives d'éleveurs + Associations d'éleveurs/Province + 1 association régionale	1 avril 2012	Étude et Assistance technique pour l'identification, le Développement, la Labellisation et l'appui à la Promotion des produits du terroir.

		qualité) ; concurrence des autres viandes rouges et dérivés laitiers.					
Camelin : Loudek&Tichtar = la graisse et la viande camelines	Servent à la préparation du "Lkhliia", viande séchée. Vertus thérapeutiques du Loudek : produit de massage (rhumatismes), fortifiant pour enfants ou personnes âgées, anti-grippe et constipation.	Actuellement, ces produits sont peu connus. La demande est faible. Leur commercialisation est quasiment inexistante. Loudek aliment très riche en calories > obésité. Conditions de fabrication non conformes.	Axes stratégiques : mise en place de coopératives de production, valorisation, commercialisation des produits ; programme d'investissement ; rentabilité économique. Des objectifs commerciaux accompagnés d'investissements appropriés devraient aboutir à un projet porteur, au taux de rentabilité très intéressant. Le chiffre d'affaires visé à 5 ans est de 2,066 millions DH. Flux de trésorerie positifs à partir de la 2ème année.	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara	1 seule coopérative à Laâyoune	Mai/Septembre 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara – PCM Consulting – P.40 à 56
Programme Camelin	180 000 têtes. Dromadaire = animal écologique (pâturage ambulatoire). Faible teneur en matière grasse du lait et de la viande. Demande sans cesse croissante sur le marché national et international. Dromadaire = seule espèce animale capable de valoriser les vastes zones pastorales arides du sud. Potentiel extraordinaire : économique, social et culturel.	Gisement socio-économique sous-exploité (qualité et quantité).	250 millions de dirhams sur 5 ans. Une centaine d'actions concrètes : 8 objectifs avec 18 résultats.	3 régions du sud = 9 provinces : Tata, Guelmim, Tan Tan, Assa-Zag, Laayoune, Boujdour, OuedEd dahab, Assouerd et Es-Semara.	Programme pour institutionnels et secteur privé. En recherche de partenariats.	2008 à 20013	Programme de Développement de la filière cameline dans les provinces du Sud du Royaume – 2008-2013
Câpres	Coût faible de production ; produit bio à vertus prouvées; disponibilité de la main d'œuvre ; procédé simple de conservation. Appui des pouvoirs publics ; demande induite par l'activité touristique ; demande industrielle sur les petits calibres.	Commune d'Akkalghane ; petite production : 1 T/an ; de mai à septembre. Pas de structure. Vente sur place aux visiteurs. Faible niveau de production et d'extension ; produit destiné à l'export ; éloignement des grands marchés ; faibles		Guelmim, Assag-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya		1 avril 2012	Étude et Assistance technique pour l'Identification, le Développement, la Labellisation et l'appui à la Promotion des produits du terroir.

		compétences commerciales. Concurrence.					
Couscous mono-céréale et multi-céréales	Production par 59 communes/59. La plupart : Produit-fait-maison. Demande locale très importante.	Produit hétérogène, pas de normes, offre aléatoire, production ponctuelle, peu de spécialisation, activités secondaires chez la majorité des femmes.	Augmenter la plus-value perçue par le producteur : 1) par création de petites unités de production (15 à 20 femmes) en coopératives. 2) par intégration de ces coopératives dans des GIE qui conditionne, fait la promotion et vend. 3) par des SARL mini-minoteries qui préparent les céréales achetées par le GIE. 4) par la mise en place d'1 consortium « Label », réseau des GIE. > Actions d'appui : a) à la mise à niveau de la production. b) à la mise en place et à la structuration de la filière. c) à la promotion, au développement et management du label.	Tata, Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya	Plusieurs tentatives d'organisation peu structurées et peu coordonnées (Unions, GIE, Association...) . Essais d'organisation : 1 – par des unités de production. 2 – par une unité de conditionnement, de promotion et de vente.	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109 sq
Couscous multi-céréales « Khoumassi » - Labellisation	Marché national en forte croissance (+ 10% en 6 ans). Consommation nationale = 250 000 T/an. Vente des entreprises nationales = 80 000 T/an.	Concurrence directe des unités industrielles. Pas de normes pour ce produit.	1 - Organisation juridique de la filière. Démarche participative impliquant toutes les parties prenantes : représentativité de tous les acteurs, motivation des acteurs économiques, capacité à s'organiser et à travailler ensemble, renforcement de capacités sur des activités auxquelles les producteurs ne sont pas habitués. 2 – Accompagnement du groupe demandeur pour la mise en place de ce processus de labellisation. 3 – Gestion du label par la suite. Actions d'appui : a) à la mise à niveau de la production. b) à la mise en place et à la structuration de la filière. c) à la promotion, au développement et	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara	4 types de producteurs : les coopératives, les associations, la production à domicile, les commerçants grossistes producteurs.	Mai/Sept. 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara – PCM Consulting – P.8 à 39

			management du label.				
Couscous	Production céréalière = 40 000 T /an : blé tendre (46%) + orge (44%) + blé dur (4%). Savoir-faire féminin; qualité organoleptique et diététique supérieure ; ancrage historique et identité culturelle du produit ; produit de grande consommation ; aptitude à la conservation ; existence de structures productrices ; filière créatrice d'emploi pour les femmes. Soutien des pouvoirs publics ; intérêt et disponibilité de la main d'œuvre féminine ; marché national en forte croissance ; marché à l'export très prometteur.	Couscous multi-céréales : produit hétérogène à grande variabilité (dosage, savoir-faire, qualité) ; absence de normes (un projet en cours) ; offre aléatoire et production ponctuelle ; production secondaire chez la majorité des femmes ; produit non-standardisé ; faible capacité managériale et commerciale ; nécessité d'utilisation de matières premières provenant en dehors de l'aire de production (qualité, prix) ; faible maîtrise de la qualité ; faible productivité ; marché local limité. concurrence du secteur industriel ; dégradation de l'image du produit ; loi de la sécurité sanitaire alimentaire ; usurpation et menace que le Khoumassi ne tombe dans le générique.	Accompagner le produit-phare : *Couscous multi-céréales. Produit à labelliser : Khoumassi.	Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire production = essentiellement, province de Tata	1 union et 1 GIE (tentative d'organisation) non fonctionnels. Production assurée par coopératives (7), associations (30 env.) et « maison ».	1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles
Dattes	Production par 20 communes/59. 10 000 ha. Production = 16 000 T/an. CA de + 192 millions de Drhs.	Production atomisée ; morcellement des exploitations, offre saisonnière, peu d'efforts post-récolte. Filière sous équipée. Vente en vrac sans tri, ni conditionnement. Forte présence d'intermédiaires.		Tata, Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya	3 unités de conditionnement et de transformation. Forte organisation communautaire pour la production. Faible organisation pour la post-récolte.	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109
Dattes	Région à vocation phoenicole. Production estimée : Province de	La majorité des variétés de palmiers-dattiers sont de	Améliorer la qualité des dattes-fruits. Considérer la culture	Guelmim-Tata	Les DPA de Tata et Guelmim qui	1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la

	Tata = 286 000 pieds (5 000T) ; Guelmim = 100 000 pieds (2200 T).	qualité moyenne à faible. Par ailleurs, les problèmes de récolte, de stockage (larve de la pyrale), de manutention et d'hygiène nuisent à la qualité du produit au niveau du consommateur.	depuis le champ jusqu'à la mise sur le marché. Pour une meilleure organisation stratégique, une meilleure gestion financière, il faut développer les structures associatives ou autres organisations. Ensuite, mener des actions d'accompagnement de ces structures, à travers la formation. Il faut diversifier le conditionnement des dattes et penser aux diverses possibilités de transformation : pâte de dattes, farine, dattes fourrées ou enrobées, confiture, gelée, sirop, boissons, vinaigre.		ont attribué fours et matériel de conditionnement, peu, mal ou pas utilisés. Associations bénéficiaires à Tighjijt et Akka.		Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Dattes	Produit dans imaginaire musulman ; qualité nutritionnelle du produit ; variété de très bonne qualité organoleptique ; conservation et transformation simples ; forte organisation communautaire ; attrait touristique des zones productrices. Potentiel d'extension ; marché très prometteur pour produits dérivés ; demande croissante du marché ; soutien des pouvoirs publics.	Faible productivité des palmeraies traditionnelles dominantes ; faible maîtrise technique ; valorisation et promotion insuffisantes ; stockage et transformation : faibles capacités ; faible capacité commerciale. Concurrence de l'importation ; abandon des oasis par les jeunes ; augmentation de la salinité du sol ; sécheresse.	Accompagner ce produit-phare et labelliser les dattes Boutayoub.	Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire de production = essentiellement, province de Tata	3 coopératives de producteurs ; GIE en cours de création (?)	1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles
Dhen, ou beurre de lait de chèvre transformé	Amélioration du niveau nutritionnel en lait et ses dérivés de la population locale. Préparation avec beaucoup d'attention. Parfaite conservation. Valeur ajoutée importante.	Faible production laitière. Dépendance de l'élevage vis à vis des parcours. Produit non connu en dehors de la région.	Cible de la commercialisation et de la production : marché régional et local. Sensibiliser aux notions d'hygiène. Soigner la présentation.	Guelmim-Tata : Assa/Zag et Tamanart	Femmes pour la production. Marché local.	1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Henné							

	900 ha (assolement de 20 à 25%). Production = 5 400 T/an. CA de 54 millions de Drhs. 4Ha certifiées Bio pour 5 producteurs.	Production atomisée : 2 à 12 T/producteur. Superficie moyenne = 1ha. Seulement 20% vendus directement par les producteurs. 3 majors locaux détiennent 80% de parts du marché.		Tata, Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya	1 coopérative de 10 agriculteurs pour 7ha.	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109 sq
Henné et PAM	Henné : 1,5 T/ha; culture importante dans l'économie agricole de la région. PAM : considérable savoir-faire ancestral ; plantes spontanées ; production d'huile essentielle ou autres extraits. Générer des revenus supplémentaires pour la population. Sauvegarder et développer le secteur.	Henné : problème majeur de l'eau ; aucun traitement phytosanitaire (mauvaises herbes et pucerons). PAM : le revenu n'est pas proportionnel au rôle des populations dans la gestion, la transformation et la commercialisation.	Grande mutation à venir de la filière PAM : retour du label « Naturel » à l'échelle planétaire ; désir de l'administration d'instaurer un mode de gestion rationnel ; prise de conscience des populations détentrices des PAM (importance) ; Prise de conscience de la population citadine (bienfaits). > Organiser les circuits de commercialisation ; diversifier et améliorer les produits ; instituer un système de norme : certification et labellisation ; stratégie marketing ; commerce équitable.	Guelmim-Tata : FoumZguid, Akka et Tata	Les femmes des oasis.	1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Henné	Au Maroc, la production du Henné est en forte régression. Au niveau de Tata : regain de l'activité. 1000 ha : 1ha en moyenne par agriculteur. Savoir-faire local ; qualité du produit ; production d'un environnement sain (îlots verts) ; facilité de conservation et stockage ; maîtrise de la conduite biologique de production ; valorisation simple. potentiel d'extension ; marché national très prometteur (bio) ; soutien des pouvoirs publics.	Faibles compétences commerciales des producteurs ; vente en vrac ; offre atomisée ; faible organisation. Manque d'eau ; dégradation de la notoriété (fraudes) ; concurrence.	Période de production étalée de mai à novembre. Grande aptitude au stockage > réguler l'offre (étaler). Accompagner le produit-phare : *Henné. Produit à labelliser : Henné de FoumZguid	Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire production = essentiellement, province de Tata	Agriculteurs isolés ou organisés en coopératives de production et de commercialisation (1%).	1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles

Lbkhour – encens	Ce domaine présente un taux de rentabilité très intéressant. Le chiffre d'affaires visé à 5 ans est de 1,36 million. Cash flow positif à partir de la 3ème année.	Origine incertaine (contrebande) de la matière première. Produit difficile à standardiser. Pas de kit de communication. Dans l'imaginaire marocain : Lbkhour = sorcellerie.	Développer une stratégie d'approvisionnement. Investir dans du petit matériel : balances de précision, broyeurs électroménagers. Et 1 kit de gestion par coopérative.	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara	4 associations à Laâyoune produisant « Lbkhour ». 1 coopérative à Laâyoune et 3 en cours de constitution à Es-Semara (Maison de l'initiative d'Es-Semara).	Mai/Septembre 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara – PCM Consulting – P.66 à P.77
Légumes séchés : navets, carottes, oignons, poivrons, fèves, figues	Gamme riche en produits. Valorisation du savoir-faire étonnant des femmes. Facilité de stockage pour les moments de pénurie. Simple = lavage + séchage. Écoulement des produits sur une longue durée. Plus value des produits. Lutte contre la pauvreté des oasis.	Faibles superficies. Faible disponibilité d'eau. Maraîchage de petite taille. Revenus générés plutôt dérisoires.	Commercialisation envisageable dans le cadre d'une valorisation de ces produits : conditionnement « prêt à utiliser » ; marché « bio » ; circuits de distribution à caractère touristique ; prix permettant fluidité de l'écoulement.	Guelmim-Tata : oasis, Tamanart	Les femmes des oasis.	1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Lkhaima – tente sahraoui		Matière première manquante. Perte du savoir-faire. Coût de revient excessif. Produit en voie de disparition. Concurrence à moindre prix et à poids réduit.	La commande publique peut-elle relancer Lkhaimasarhaouie ?	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara		Mai/Septembre 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara – PCM Consulting – P.80 à P.83
Lmsouak – bâtonnet, brosse à dents		Produit obsolète. Aucun potentiel de développement. Contribue à la dégradation de l'environnement.	Produit abandonné.	Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara		Mai/Septembre 2010	Étude Faisabilité & Marketing – 1ère tranche – Produits du terroir pour les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es

							Semara – PCM Consulting – P.78 à P.79
Miel	22 500 ruches= 100 T/an ; CA de 20 millions de Drhs. Début de conditionnement et de commercialisation sous des marques. Forte demande pour le miel d'Euphorbe.			Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara	1 FIMAP + 1 Assoc régionale + 2 Assoc provinciales + 2 Unions + 1 GIE + 50 coopératives + 10 associations + individuels.	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109
Miel	Activité rémunératrice ; forte valeur ajoutée. 7Kg miel/ruche. Prix du miel : 200 à 400drhs/kg. Faible investissement. Pas de terrain nécessaire. Peu de travail. Potentiel de production de miel exotique. Impact sur la préservation des ressources naturelles. Un certain nombre de ruches (abeille noire) octroyées par les DPA de Tata et Guelmim.	Régression de la population d'abeilles sahariennes. Aucune mesure de sauvegarde de l'abeille saharienne. Patrimoine génétique à sauvegarder. Maladies= gros fléau. Mauvaise maîtrise des techniques de production et de gestion des ruchers. Vols des ruches. Difficulté pour achat matériel apicole.	Suivi et encadrement des producteurs (formation et encadrement technique) : *envisager des mesures prophylactiques. *techniques de production, de récolte, de conditionnement et de stockage, *hygiène, *valorisation des autres produits de la ruche (cire, savon, pollen, gelée royale ...), *marketing et commercialisation (présentation du produit...) *gestion (prix).	Guelmim-Tata : Assa/Zag, Tata et Tamanart		1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Miel	9260 ruches dont 54% de ruches modernes. savoir-faire ; bonne organisation des apiculteurs ; qualité supérieure ; implication des jeunes. Soutien des pouvoirs publics ; marché national potentiel ; marché à l'export prometteur	Faibles performances de la production. 150 T/an en moyenne (93% sur la province de Guelmim). Absence de norme marocaine pour le miel ; faible capacité de gestion ; faible capacité commerciale ; faible maîtrise de la qualité. Concurrence des miels importés ; dégradation des ressources mellifères ; pratiques frauduleuses > notoriété altérée.	Accompagner le produit-phare : *Miel. Produit à labelliser : La gamme variétale du miel saharien.	Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire production=Ifrane de l'Anti-Atlas	Adhésion des apiculteurs à la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Apiculture (FIMAP) ; 2 associations provinciales. Pour la commercialisation : 1 Union et 1 GIE	1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles
Olives et huile	Ses atouts doivent permettre son	La production est destinée à	Un grand travail de vulgarisation	Guelmim-Tata		1 juillet	Programme de Lutte

	développement et encourager tout programme de valorisation. Conditions édaphiques favorables. Encouragements de l'Etat. Préférence des agriculteurs pour l'olivier. Abondance de petites unités de trituration.	l'autoconsommation. Ses pratiques culturales, de stockage et de trituration devraient être améliorées. Aucun traitement phytosanitaire. Stockage jusqu'à 4 ans = dégradation. Haute densité de plantation ; faibles disponibilités en eau ; vieillissement des plantations ; mauvaises pratiques culturales des ostréiculteurs.	et d'amélioration de la qualité de l'huile (impropre à la consommation) reste à faire. Formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de trituration. Constitution d'une coopérative ou groupement pour produire une huile pour un marché extérieur. Triturer les olives fraîches avec des aménagements nécessaires.			2007	contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Olives et huile de Ifrane de l'Anti-Atlas	Savoir-faire ; bon rendement ; qualité organoleptique très appréciée ; développement de la notoriété ; potentiel d'extension. Marché ethnique important ; fort intérêt public ; potentiel d'extension du marché national	Arbres vieillis, mal entretenus, mal formés ; parcellaire ; rendement faible ; faible production ; faible niveau d'encadrement des organisations. Fluctuation des prix ; concurrence des autres régions ; concurrence des huiles importées.		Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire production=Ifrane de l'Anti-Atlas	2 unités de trituration + 2 coopératives dont 1 seule fonctionne ; non pour la production ni la commercialisation.	1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles
Olives et Huile d'Ifrane	Plantation fruitière de 451 ha dont 186ha d'oliviers. Population de 11 950 hb pour 2 191 foyers. 372 T d'olives et 60 T d'huile. Forte notoriété. Goût très apprécié. Bio			Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara	1 seule coopérative de 80 adhérents. + 2 unités semi-modernes de trituration + 25 unités traditionnelles.	9 septembre 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – Présentation PCM Consulting. P.109
PAM : Plantes Aromatiques et Médicinales	La gomme arabique, la plus importante : 1695 T/an Zone de Guelmim Es Smara : 2%. richesse, diversité, typicité de la flore au Sud ; faible coût de production (collecte) ; Conditions écologiques > qualité des PAM et huiles essentielles ; investissement très faible. Appui des pouvoirs publics ; marché ethnique et	Pas d'inventaire des PAM. Milieu hostile pour la collecte ; statut confus pour la propriété des PAM ; produits peu connus hormis dans le sud ; méconnaissance scientifique des plantes et utilisations ; déperdition du savoir-faire en médecine traditionnelle ; risque de surexploitation des		Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan, Tarfaya - Aire production=Ifrane de l'Anti-Atlas		1 avril 2012	Étude et Assistance Technique pour l'identification, le développement, la labellisation et l'appui à la promotion des Produits du terroir agricoles

	national en pleine évolution (certaines PAM) ; début de développement de notoriété pour certains produits (aliments).	ressources naturelles > dégradation ; irrégularité de l'offre (rareté, difficulté d'accès) ; forte concurrence.					
Axes transversaux	Potentialités des Produits du Terroir : les activités dans ce secteur sont fortement génératrices de revenus : Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – P. 88 à 95	Nécessité de fixer des normes, d'attribuer des labels pour les produits du terroir marocains. Forces et limites de la législation marocaine : Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – P. 50 à 53.	Un travail de communication, de promotion doit être entrepris pour chacun des produits : * étiquettes * brochures * dépliants * fiche par produit * poster * site internet ... Une étude des marchés locaux et nationaux doit accompagner la distribution qui sera réalisée par les coopératives ou autres organismes. Création d'un marché des dattes dans lequel seraient présentés les autres produits. Une certification des produits attesterait leur origine géographique, leur conformité à des règles fixées et contrôlées, leur qualité pour le consommateur. Favoriser l'écotourisme.	Guelmim-Tata		1 juillet 2007	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis Juillet 2007
1 axe transversal sur l'Artisanat	10 000 artisans, toutes filières d'artisanat d'art et utilitaire confondues. Dont 1943 artisans dans les filières à fort contenu culturel (filières à potentiel de croissance). 92% des artisans sont employés par 4 filières. Tapis, maroquinerie, vêtements et tissage sont des activités d'appoint très majoritairement féminines. Filière supportée par les centres artisanaux locaux. Atouts : Savoir-	Très souvent, une clientèle presque exclusivement locale à faible pouvoir d'achat ; activité à l'écart des tendances nouvelles et des flux touristiques. Filières permettant à peine de subsister. Faiblesse numérique de la population d'artisans FCC (- de 2000 personnes) >Faibles productions. Absence d'entreprise	Axes stratégiques : Développement de la production, Ventes des produits artisanaux FCC sur de nouveaux marchés et amélioration des conditions de travail de l'ensemble des artisans. 1 - Accompagner le passage des artisans vers <u>l'économie formelle</u> - Accroître visibilité et notoriété - Organiser des artisans en réseaux de sous-traitants reliés à	Wilaya de Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra		17 février 2009	Programme de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume - Wilaya de Laâyoune, Boujdour, Sakia El Hamra. Par Valyans Consulting

	<p>faire technique des artisans ; Originalité du Design ; Perception d'image positive du Sahara et de sa culture parmi la clientèle potentielle ; Existence d'Espaces Artisanaux dans les principales villes.</p>	<p>structurée. Domination mono-artisans. L'artisanat du Sud obéit à une économie fondamentalement individuelle et informelle. Difficulté d'approvisionnement en matière première pour l'Argent et le Cuir. Pénurie chronique de matière première et mauvaise qualité. Design produit très traditionnel avec peu de perspectives à l'export : il répond à une demande locale. Qualité de production inégale ; Sous-financement généralisé ; Déficit de notoriété ; Manque de débouchés ; Difficultés logistiques ; Statut/métier d'artisan peu attractif. Les handicaps de l'Artisanat dans ces 3 Régions se retrouvent à l'échelon national, mais sont amplifiés par l'éloignement géographique.</p>	<p>des entreprises structurées et implantées dans d'autres régions. 2 - <u>Régularisation</u> - Éviter le choc fiscal. Préparer un passage progressif vers le secteur formel. 3 - <u>Stratégie de repositionnement</u>. Étude des attentes des clients/marchés pour déterminer des produits à potentiel-clients (prix de vente ?). <u>Production - Actions préconisées</u> : Appui au Design ; Rénovation outillage de production ; Approvisionnement en Matières 1ères ; Formation (Design, Nouvelles techniques, Gestion) ; Relèvement des plafonds de financement (Effectué) ; Appui au Regroupement des mono-artisans en Groupements Économiques (10 Réseaux constitués). <u>Vente - Actions préconisées</u> : Sourcing tours ; Rénovation Ensembles Artisanaux ; Foires régionales ; Espace de vente dans Nouvelle Zone Touristique ; Communication promotionnelle ; Appui à la création de distributeurs structurés connectés aux grandes zones touristiques.</p>				
<p>1 axe transversal : la DIC = Détente Instantanée Contrôlé</p>	<p>Valorisation multidimensionnelle d'un produit avec 1 seul équipement. Technologie propre.</p>		<p>Séchage-Décontamination (UHT) et expansion d'un produit ==> gain de temps + obtention d'une meilleure texture</p>	<p>Secteurs agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, compléments alimentaires ...</p>	<p>Brevet exclusif détenu par la Société privée ABCAR. Concernés : Laboratoires,</p>	<p>2011</p>	<p>Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – P.</p>

					Agriculteurs, Porteurs de Projets, Industriels ...		100 à 107
1 axe transversal : le Cluster des Oasis du Sud	Caractère novateur + Facilitateur de la mobilisation et la coopération entre acteurs + Œuvre à la valorisation, à la labellisation et la promotion de la qualité des produits.		Accompagner la valorisation des investissements réalisés par l'Agence du Sud. > Appui aux producteurs, mutualisation des moyens de production et de distribution, organisation de campagnes de communication, mise en place de points de vente.	Provinces de Guelmim, Assa-Zag, Tata, Tan-Tan	26 adhérents dont 19 groupements professionnels et 7 institutions. Secteur des produits agro-alimentaires seulement (7 filières).	Création : 8 mars 2011	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – P. 120 à 123
Plan Maroc Vert = Filières Lait, Viande rouge, Oléicole, Maraîchages Primeurs, Céréalière, Semencière, Dattes, Apiculture, Bio, Cameline, Viandes blanches et Arboriculture fruitière	L'agriculture est le principal moteur de croissance pour les 10/15 prochaines années. * Région de Guelmim-Es Semara (Dattes, Olives, Amandes, Figs de B.) = Existence de structures de production et de main d'œuvre * Région de Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra (Lait de chamelle fermenté, couscous) = Fort appui institutionnel + Spécificité et qualité du lait * Région de Oued Eddahab- Lagouira = Fort potentiel du marché existant + Forte implication de la DRA + Intérêt public accordé à l'élevage camelin.		* Région de Guelmim-Es Semara = 15 projets * Région de Laayoune-Boujdour-Saquia El Hamra = 14 projets * Région de Oued Eddahab- Lagouira = 22 projets. En tout, 15 produits-phare.	Maroc Saharien	* Région de Guelmim-Es Semara = 56211 agriculteurs * Région de Laayoune-Boujdour-Saquia El Hamra = 4700 agriculteurs * Région de Oued Eddahab- Lagouira = 804 agriculteurs	2011 à 2020	Atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien – 9 septembre 2011 – P. 100 à 107

ANNEXE8 : Revue succincte de 6 programmes de développement et plans sectoriels

Type de plan (territorial/sectoriel) - Source	Période	Éléments de diagnostic	Axes stratégiques	Éléments de stratégie spécifiques aux secteurs de l'ESS*	Intitulé
Plan Régional – Sauvegarde et Valorisation des Oasis de Guelmin – Tata	2007	Possibilités de commercialisation de ces produits très importantes. Moyen efficace de * valorisation du travail de la femme, * valorisation des produits par la plus value induite, * lutter contre la pauvreté.	Améliorer les pratiques culturelles, de stockage et d'élaboration. Valorisation de produits dans les gammes : Plantes aromatiques et médicinales, Fruits et Légumes séchés, Céréales et autres produits, Artisanat. Travail important à réaliser pour la communication, la promotion pour chacun des produits. certification des produits.	Assurer la sensibilisation et la formation des agriculteurs. Développer les structures associatives ou autres organisations. Ensuite, mener des actions d'accompagnement de ces structures, à travers la formation.	Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis – Pr Mohssine El Hassania
Plan Régional – Provinces du Sud du Royaume : Wilaya de Laâyoune - Boujdour -Sakia El Hamra	2007 - 2015	10 000 artisans, toutes filières d'artisanat d'art et utilitaire confondues. Dont 1943 artisans dans les filières à fort contenu culturel. Production Tissage : grande habileté dans la broderie. Certaines filières sont en voie de disparition. Tissage de laine de chameau en voie de relance avec le soutien du Département de l'Artisanat. Image positive du Sahara et de sa culture parmi la	Régulariser les filières > Accroître visibilité et notoriété + Expertises techniques + Ouverture aux nouvelles tendances + Renouveler l'outillage collectif des Centres artisanaux + Couvrir les importants besoins de financement + Créer un catalogue régional des artisans et des produits.	Exception faite pour la filière argent, travail depuis toujours réservé aux femmes représentant un revenu d'appoint. Support important des centres artisanaux locaux > Aider à leur rénovation. > Accompagner le passage des artisans vers l'économie formelle (Formation) > Organiser des artisans en réseaux de soustraitants reliés à des entreprises structurées et implantées dans d'autres régions. Organismes de micro-crédits : * Relever le plafond de financement (20 à 25 KDH) * Action en cours (Agence du Sud) : conventions avec les fondations Zakoura et Al Amana	Programme de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume - Wilaya de Laâyoune, Boujdour, Sakia El Hamra. Par Valyans Consulting

		clientèle.			
Plan Régional – Province de Guelmin : Aferkat, Asrir, Echatea El Abied, Labyar, LaqsabiTagoust, TargaWassay, Tiglit et Ras Oumlil.	2008 – 2010	60 000 ha de plantations de cactus sur les 4 provinces du sud : 500 000 T de fruit.	Programme ouvert à tous les acteurs concernés et intéressés : secteurs public et privé, recherche et enseignement, culture et communication. Appel aux investisseurs. Budget du Programme Cactus 2008-2010 = 34 MDH.	Mise en place d'un programme de valorisation du cactus à travers le « Cactopôle » ; outre le Fruit figue de Barbarie, promotion de 6 produits dérivés du Cactus de Guelmin : confiture de figues, nectar de figues, filets de jeunes raquettes, huile bio de pépins de figues, pilules « Cactusline », miel d'Euphorbe cactiforme. Génération de revenus et création d'emplois au profit des populations. Résilience et protection du patrimoine en s'appuyant sur la savoir-faire des populations locales.	2 Documents sur le Cactopôle de Ouâroune-Guelmin. Documents non-datés.
Plan Régional – Sauvegarde et développement des Oasis de Guelmin – Assa – Tata	2009	Graines = résidus de la transformation des fruits. Valeur commerciale très élevée : 1 Litre d'huile = 10 000 drhs > 3000 € en Europe. Antiride efficace, 100% naturel. Huile = Vitamine E, Stérols, Tocophérols, Acide Linoléique. Forte progression du marché cosmétique.	Concevoir une stratégie globale de Marketing pour l'huile de figuier de Barbarie. * Design d'emballage, packaging, étiquette. * Circuits de commercialisation. * Supports de communication. * Circuits de distribution. * Processus de certification. * Plan de formation. > Produit cosmétique Bio, de luxe, 100% naturel, du terroir marocain.	Huile Bio avec Certification Label Ecocert, Echanges Equitables Solidaires Responsables. Charte prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques de l'entreprise. Tous les acteurs autour du produit adhèrent au respect de l'environnement et de l'écosystème.	Programme de Sauvegarde et des Développement des Oasis : Plan Marketing – Lancement de l'huile de Figue de Barbarie

<p>Plan Régional – 3 Régions du sud : Guelmin – Es Semana, Laayoune – Boujdour – Sakia El Hamra et Oued Eddahab – Lagouira.</p>	<p>2008 – 2013</p>	<p>Dromadaires du sud : 180 000 têtes. Cheptel considérable mais sous-exploité (qualité et quantité). Potentiel extraordinaire : économique, social et culturel.</p>	<p>250 millions de dirhams sur 5 ans. Une centaine d'actions concrètes : 8 objectifs avec 18 résultats.</p>	<p>Organisation de la profession : appui au tissu associatif et coopératif. Formation des professionnels. Développement de l'encadrement sanitaire. Programme de vulgarisation et d'information des éleveurs et professionnels. Constitution d'équipes mobiles de vétérinaires et techniciens expérimentés. Redynamisation de la vie culturelle : Promotion et Développement de toutes les facettes du patrimoine > musique, tradition écrite et orale, artisanat, musées ... Soutien du Tourisme durable.</p>	<p>Programme de Développement de la filière cameline dans les provinces du Sud du Royaume – 2008-2013</p>
<p>Plan Régional – Programme prioritaire de la Province de Guelmin : Aferkat, Asrir, Echatea El Abied, Labyar, LaqsabiTagoust, TargaWassay, Tiglit et Ras Oumlil.</p>	<p>2008 - 2011</p>	<p>+ de 20% de la production de fruit du pays. Mais les expériences de valorisation du cactus restent limitées. La valorisation permettrait l'amélioration du revenu de la femme rurale. La culture du cactus peut être un levier pour le développement des provinces du sud.</p>	<p>1 – Valorisation de la production de cactus par la commercialisation et la transformation. 2 – Optimisation de la productivité et des superficies de production.</p>	<p>Formation des techniciens locaux. Formation des membres de ONG (Associations et Coopératives). Organisation de voyages d'étude (Agriculteurs et membres ONG locales). Recherche, amélioration et développement de la culture. Construction et installation d'unités de stockage, de transformation, de conditionnement. Formation, recherche, développement humains. Création et aménagement des points d'eau ... Mise en place de coopératives apicoles. Mise en place d'unités d'élevage avicole chez des groupements de femmes.</p>	<p>1 document sur la Filière de Valorisation du Cactus</p>

ANNEXE 9: Statistiques sur le secteur associatif et coopératif au Maroc

Tableau 1 : Répartition des associations selon le domaine d'activités

Tableau 1.2 : Répartition des associations selon le domaine d'activités

Domaine d'activités	Effectif	(%)
Culture, Sport et Loisirs	12 134	27,1
Education et Recherche	3 814	8,5
Santé, Services sociaux, Intermédiaires philanthropiques et Promotion du bénévolat	8 038	18
Environnement	1 468	3,3
Développement et Logement	15 741	35,2
Droit, Défense des citoyens et des consommateurs et Politique	871	1,9
Religions	598	1,3
Associations économiques, professionnelles	2 077	4,6
Activités internationales	30	0,1
Total	44 771	100

Source : Haut-commissariat au Plan, Royaume du Maroc; Enquête Nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) Exercice 2007, Rapport de Synthèse, Décembre 2011

Tableau 2 : Capital global des coopératives selon le secteur d'activité (hors habitat)

Secteur d'activité	Capital en dh	Part en %
Agriculture	1 527 371 517	90,06
Artisanat	118 329 240	6,98
Consommation	11 771 200	0,69
Forêts	8 601 688	0,51
Pêche	7 309 268	0,43
Transport	7 197 238	0,42
Commerçants détaillants	5 623 225	0,33
Plantes aromatiques et médicinales	3 148 818	0,19
Argane	2 194 026	0,13
Autres	4 462 635	0,26

Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

Tableau 3 : Nombre d'adhérents des coopératives selon le secteur d'activité (hors habitat)

Secteur d'activité	Adhérents	Part en %
Agriculture	324 042	82,92
Artisanat	28 908	7,40
Forêts	8 941	2,29
Consommation	6 763	1,73
Argane	6 679	1,71
Pêche	5 215	1,33
Plantes aromatiques et médicinales	2 611	0,67
Denrées alimentaires	1 996	0,51
Transport	1 721	0,44
Autres	3 907	1,00

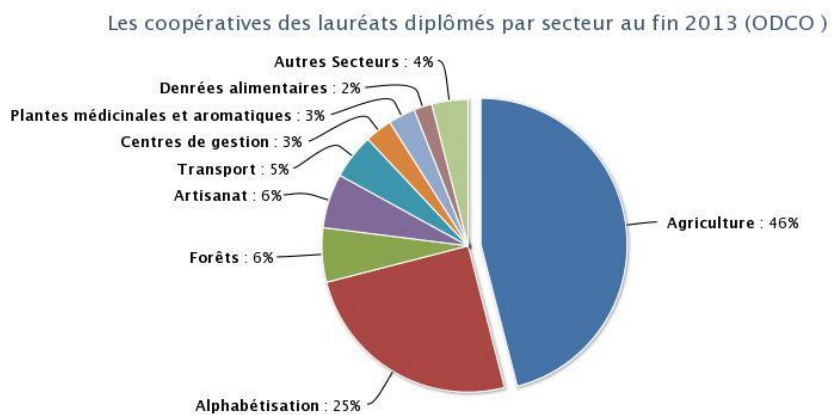
Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

Tableau 4 : Nombre des coopératives selon le secteur d'activité (hors habitat)

Secteur d'activité	Nombre	Part en %
Agriculture	7 983	73,14
Artisanat	1 707	15,64
Argane	255	2,34
Forêts	208	1,91
Denrées alimentaires	206	1,89
Pêche	127	1,16
Plantes aromatiques et médicinales	109	1,00
Alphabétisation	83	0,76
Transport	79	0,72
Autres	158	1,45

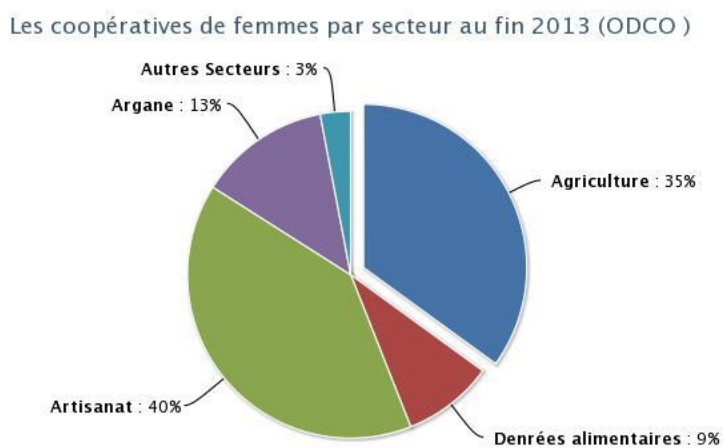
Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

Graphique 1 : Coopératives des lauréats diplômés par secteur



Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

Graphique 2 : Coopératives de femmes par secteur



Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

Tableau 5 :Les coopératives dans les régions du Maroc : nombre, adhérents et capital

Région	Nombre	Part en %	Adhérents	Part en %	Capital en dh	Part en %
Souss-Massa-Draâ	1 295	11	51 672	12	885 326 371	14
Tanger-Tétouan	1 060	9	32 965	7	374 510 228	6
Meknes - Tafilalet	967	8	31 397	7	222 756 093	3
Doukkala-Abda	956	8	45 423	10	520 869 949	8
Oriental	893	7	44 439	10	518 619 131	8
Guelmim - Es-Smara	870	7	9 375	2	56 367 057	1
Marrakech - Tensfit - Al Haouz	859	7	57 897	13	413 794 919	6
Rabat - Salé - Zemmour - Zaïr	744	6	20 313	5	724 140 273	11
Taza- Taounate- Al Hoceima	729	6	16 236	4	93 299 281	1
Laâyoune- Boujdour- Al Sakia Al Hamra	708	6	6 869	2	9 818 706	0
Chaouia - Ouardigha	677	6	33 999	8	980 884 737	15
Gharb - Chrarda - Beni Hsen	655	5	22 538	5	203 773 975	3
Fes- Boulmane	591	5	12 906	3	202 542 265	3
Tadla - Azilal	562	5	39 685	9	192 703 518	3
Grand Casablanca	274	2	12 994	3	1 030 042 713	16
Oued Ed-Dahab - Lagouira	182	2	1 664	0	3 121 900	0
TOTAL	12 022	100	440 372	100	6 432 571 116	100

Source : Site Internet de l'ODCO, consulté en Septembre 2014.

ANNEXE 10 : Statistiques des projets d'économie sociale et solidaire de l'INDH dans les provinces du Sud

Tableau 1 : Les projets INDH en partenariat avec des associations entre 2005 et 2010 dans les provinces du Sud

	Associations partenaires	Projets réalisés avec des associations partenaires	Montant global	Part INDH
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	155	199	34 005 379	21 533 552
Oued-DahabLagouira	82	110	17 586 472	10 265 347
Guelmim- Es-Semara	354	534	71 863 605	43 599 442
TOTAL	591	833	123 455 456	75 398 341

Source : INDH, Rapport d'activités 2005-2010

Tableau 2 : Les projets INDH en partenariat avec des coopératives entre 2005 et 2010 dans les provinces du Sud

	Projets et actions AGR	Montant global	Part INDH
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	129	25 328 614	15 538 340
Oued-DahabLagouira	47	8 484 569	5 637 646
Guelmim- Es-Semara	421	152 131 054	109 227 598
TOTAL	597	185 944 237	130 403 584

Source : INDH, Rapport d'activités 2005-2010

Tableau 3 : Communes Rurales et Quartiers Urbains cibles de l'INDH 2005-2015 dans les provinces du Sud

Région	Province	Quartiers cibles 2005-2015	Population cible 2005-2015 URBAIN (RGPH 2004)	Communes cibles 2005-2015	Population cible 2005-2015 RURAL (RGPH 2004)	Population cible TOTAL (RGPH 2004)
Guelmim- Es-Semara	Guelmim	6 QU (MU Guelmim)	10 000	6 CR	10 993	110 993
	Tata	2 QU (MU Tata)	20 000	11 CR	55761	75 761
	Assa Zag	1 QU (MU Assa) et 1 QU (MU Zag)	30 000	2 CR	4238	34 238
	Es-Semara	3 QU (MU Es-Semara)	40 000			40 000
	Tan-Tan	5 QU (MU Tan-Tan)	80 000	5 CR	2976	82 976
Laayoune- Boujdour –Sakia EL Hamra	Laayoune	6 QU (MU Laayoune)	100 000			100 000
	Tarfaya			1 CR	1255	1255
	Boujdour	3 QU (MU Boujdour)	40 000			
Oued- DahabLagouira	Oued-Ed Dahab	6 QU (MU Dakhla)	60 000			60 000
	Aousserd	1 QU (Centre CR Aousserd) et 1 QU (Centre CR BirGandouz)	2439			2439
Total 3 régions Sud	10 Provinces	35 QU	382 439	25 CR	75 223	507 662

Source : Site Internet de l'INDH, consulté en Septembre 2014.

ANNEXE 11 : Les mécanismes d'agrégation du Plan Maroc Vert

Le plan Maroc Vert, plan de développement agricole et des territoires ruraux, a été lancé en 2008 par SM lors des assises du Salon International de l'Agriculture. Ce Plan programme 1500 projets liés à l'agriculture et prévoit la mobilisation de pas moins de 147 milliards de dirhams à l'horizon 2020. Ce Plan organise un repositionnement de l'Etat dans le domaine de l'agriculture qui, en plus d'être exécutant des projets de développement, mise sur le financement public-privé et sur l'accompagnement des projets, notamment à travers une contractualisation systématique des actions menées en partenariats avec les différents acteurs.

Le Plan se fonde sur deux piliers : 1) le pilier I orienté vers l'agriculture « moderne » et de marché, 2) le pilier II axé sur le développement solidaire de la petite agriculture, à qui des rôles bien différents sont attribués. Par ses fondements, le pilier II est le plus proche de la politique ESS menée et envisagée dans les provinces du Sud.

L'Agriculture solidaire du pilier II : "des projets visant les organisations professionnelles"

Le développement de l'agriculture solidaire repose essentiellement sur une intervention directe de l'Etat. Le Pilier II envisage la réalisation de 545 projets sociaux en faveur de 855 000 exploitants agricoles pour un investissement de 20 milliards de MAD. Ces projets sont soutenus par le secteur financier marocain (Banques, sociétés de microcrédits), et les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de partenariat à long terme.

Les actions relevant du pilier II visent plus particulièrement les zones dites « marginales » du Maroc (en particulier les zones oasiennes, de montagne et du bour défavorable). Le pilier II met en place des projets de développement de culture et d'élevage pour le compte d'une communauté, afin d'accroître le revenu des petites exploitations majoritairement familiales ainsi que la production des principales filières. Quatre grands principes cadrent les projets du pilier II : i) principe de territorialisation des projets en délimitant un territoire par projet, ii) de ciblage d'une seule filière répondant à la vocation du territoire du projet, iii) d'intégration territoriale des interventions du projet pour la valorisation de la dite filière et, iv) d'implication des bénéficiaires en s'appuyant sur le tissu associatif et coopératif local. Les « bénéficiaires » d'un projet doivent ainsi s'organiser pour le mettre en œuvre à travers des associations, coopératives, groupements de producteurs, GIE, etc, qui doivent « assurer le rôle de représentant unique des bénéficiaires lors des différentes phases de négociation et de mise en œuvre des composantes du projet » (PMV, 2009).

Cette volonté d'implication des bénéficiaires n'est cependant pas nouvelle, ni dans le cas du Maroc ni en matière de développement de manière plus générale. Depuis les vingt dernières années, elle a

majoritairement été opérationnalisée par la création de différentes formes de groupements (coopératives, GIE, groupements de producteurs, AUEA...) devant prendre en charge un ou plusieurs aspects de gestion du territoire ou d'un service collectif ; ces associations étaient alors considérées tout à la fois comme représentantes de l'ensemble de la population auprès du projet, et mandatées par le projet pour la réalisation d'une mission d'intérêt collectif auprès de l'ensemble de la population.

Pour opérationnaliser l'implication des bénéficiaires, la stratégie prend en compte leurs organisations collectives, leurs participation dans montage et la mise en œuvre du projet. Les bénéficiaires adhèrent au projet et s'organisent pour le mettre en œuvre. Le montage organisationnel des projets est structuré en double étage :

- un premier étage qui groupe tous les producteurs en coopératives, constituées sur la base de la proximité géographique et l'entente sociale, dont la principale prérogative vise la standardisation de la production pour améliorer la productivité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- un deuxième étage qui rassemble dans une fédération, une Union ou un Groupement d'intérêt économique (GIE), toutes les coopératives précédentes, avec éventuellement d'autres opérateurs, et qui vise la gestion, la valorisation et éventuellement la commercialisation.

L'agrégation comme modèle d'intervention

Dans ses deux piliers, le Plan Maroc Vert insiste sur la nécessaire structuration par le marché et par filières. Le Plan adopte une approche par « projets » en s'appuyant sur la notion clé d'agrégation où des « agrégateurs » (industriels, grandes exploitations, coopératives) agrègent autour d'un projet agricole un certain nombre « d'agrégés » qui individuellement ne seraient pas capables d'intégrer le marché.

L'agrégation est sous entendu comme étant :

« un partenariat volontaire entre différentes parties pour la réalisation d'un objectif commun. Ce système repose sur le fait d'intégrer un certain nombre d'agriculteurs (agrégés) autour d'un acteur (agrégateur) disposant d'une forte capacité managériale, financière et technique lui permettant d'optimiser le processus de production ». (MAPM, 2008)

Il est à noter que la mise en œuvre de l'agrégation n'est pas nouvelle au Maroc. Des expériences conduites par différents acteurs ont eu lieu, certains jouent déjà le rôle d'agrégateur : l'OCE, la COSUMAR dans la filière sucrière, l'ANOC dans la filière ovine et d'autres coopératives dans la filière laitière telles que la COPAG et la Colainord. Ainsi, toute entreprise agroindustrielle ou organisme stockeur peut jouer le rôle d'agrégateur. Les coopératives et les associations, de part leur statut juridique, sont des agrégateurs potentiels naturels. Alors que l'union de coopératives ou des GIE peuvent être formés spécialement pour jouer le rôle d'agrégateur. Une grande exploitation agricole peut également agréger autour d'elle un nombre de petits agriculteurs pour réaliser une opération commune bénéfique à tout le groupe.

L'agrégation est automatiquement liée aux projets pilier I d'agriculture moderne. Toutefois, sous des conditions spécifiques, le concept peut être adopté pour des projets d'agriculture sociale et solidaire (pilier II).

Dans le cas d'un projet PII, l'appui de l'Etat est à 100 %. L'Etat livre des projets "clé en main" et en assure le suivi durant les deux premières années. L'implication éventuelle d'un agrégateur privé n'est envisageable qu'à partir du moment où cet opérateur apportera une valeur ajoutée la productivité et/ou à la commercialisation de la production. Par exemple, dans le cas de la promotion de la filière oléicoles dans une zone donnée, les agriculteurs bénéficient d'une plantation, de la formation et du suivi des itinéraires techniques de l'olivier de la part des services du ministère. La mise en place d'une unité de valorisation (trituration) se fera à travers l'union des coopératives/GIE... pour le gérer. L'intervention d'un agrégateur privé peut se faire à ce niveau ou au niveau de la commercialisation nationale et/ou internationale apportant une valeur ajoutée à la filière oléicole dans cette zone. De ce fait, l'appui de l'Etat sera double : 1) en amont, le financement à 100 % du projet, 2) en aval, l'appui à l'agrégateur après la mise en place de son projet.

L'agrégation peut donc concerner différentes opérations ou services liés au processus de production et/ou de valorisation tel que : i) l'acquisition et/ou l'utilisation collective d'un matériel agricole ; ii) la réalisation commune d'une prestation de service ; iii) le stockage en commun et/ou la valorisation du produit. Il est clair qu'il s'agit d'une approche « filière » et que le meilleur modèle d'agrégation serait autour de l'ensemble du processus de production de l'amont à l'aval pour bénéficier de la marge de l'ensemble des chaînes de valeur. Dans le cas de la stratégie ESS au Sud, le modèle approprié serait éventuellement le modèle cluster permettant l'implication des fonds privés. Ce modèle est en expérience autour des produits terroir au niveau de la Région de Guelmim, il peut concerner les deux autres Régions, voire d'autres productions ou prestations. Le modèle mis en œuvre dans le cadre du PMV offre des expériences à prendre en compte, notamment dans les contractualisations entre acteur. L'agrégation peut faciliter l'acquisition des intrants et l'accès aux services apportés par l'agrégateur, notamment le financement moyennant les avances octroyées par l'agrégateur ou à travers les banques sur la base des garanties offertes par les contrats d'agrégation. De son côté, l'agrégateur peut bénéficier de l'approvisionnement par des volumes plus importants et plus régulier et le développement de ses capacités commerciales évitant ainsi le recours à une multitude d'intermédiaires et une érosion excessive des marges.

ANNEXE12: ESS, éducation, formation et emploi

Partant des transformations profondes de la société, des contraintes géopolitiques et des revendications visant à améliorer les conditions de vie et des constats sur :

- La faible prise en compte de la dimension sociale dans les programmes de développement économique ;
- Les avancées en matière de desserte en équipements sociaux (de formation et scolarisation), mais avec des points faibles sur le plan qualitatif ;
- Les mesures importantes sur le plan des recrutements dans le secteur public ;
- Les attentes encore ressenties, notamment sur le plan qualitatif (pour le secteur privé) et sur l'offre en universités qui fait défaut ;
- Les observations évoquées par le rapport du CESE sur le degré du bénéfice économique en faveur de la population en rapport avec l'exploitation des ressources économiques dont elle jouit ;

La formation des jeunes est un enjeu stratégique

Conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution et de la Charte de l'éducation nationale sur l'ouverture de l'école et de l'université sur l'environnement économique et l'emploi ; sur l'âge d'obligation de la scolarité et la stimulation de l'initiative au collège, au lycée et à l'université, la formation doit, sur le plan stratégique, **gagner l'esprit des jeunes dès la préadolescence.**

Sur le plan des objectifs, la formation doit s'intégrer dans le contexte culturel, social et économique et contribuer à créer un climat de solidarité à l'intérieur des régions du Sud et avec les autres régions à travers :

- La mise en place de structures de formation adéquates (universités, instituts de formations...) et associées activement aux activités de développement économique dont l'économie sociale et solidaire menées par le secteur public, le privé, la société civile ... ;
- L'amélioration de la force de proposition auprès des jeunes des régions du Sud et leur responsabilisation sur les priorités du Royaume sur la base de la notion de leadership local ;
- Permettre un accompagnement des bénéficiaires afin de garantir une interaction entre les intervenants dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (notamment les acteurs classiques : Collectivités, secteur public, secteur privé et société civile) ;
- Prendre en considération à la fois les structures locales « traditionnelles » et les formes d'organisations sociales nouvelles lors de la conception, du cadrage des programmes de formation à tous les niveaux et types de formation et des outils de leur mise en œuvre ;
- Prendre en considération les besoins des bénéficiaires (que ce soit pour la formation formelle, informelle ou celle relative à la formation continue) ;
- Par rapport à son contenu, la formation doit traiter de l'ensemble des domaines où le besoin est ressenti. Elle peut, également, consolider les sentiments de la démocratie plurielle, les acquis de la décentralisation et mettre en place quelques outils pratiques de gestion des structures économiques.

Les programmes et les structures de l'emploi des jeunes :

Sur le plan stratégique, les efforts de l'emploi doivent aller dans le sens d'opérationnaliser un certain nombre de principes :

- L'équilibre régional, d'une part en s'alignant sur les besoins réels des jeunes et en prenant en considération les efforts entrepris, ou envisagés, par l'ensemble des acteurs concernés par ce volet ; et d'autre part par le biais d'une optimisation de l'activité économique intra-régionale ;
- La bonne connaissance des besoins en économie sociale et solidaire, une identification rationnelle des zones compétitives à développer, quelques adaptations des dispositions de la loi sur les microcrédits pour favoriser l'auto-emploi des jeunes ;
- Sur le plan de la valorisation du patrimoine local et régional, prendre en compte les structures sociales dominantes qui peuvent peser dans les réflexions sur les modalités de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Un minimum de responsabilisation des jeunes vis-à-vis des ressources patrimoniales locales (culturelles, cognitives, naturelles, ...) ;
- Une mise en relief des capacités d'investissement locales et une définition d'un cadre de réserves en crédits et financements équitables et responsables incluant tous les niveaux d'investisseurs et associant le secteur public et privé ;
- Les programmes et projets d'emploi qui seront décidés pour la région doivent être conçus dans un cadre intégré et qui ne crée pas une rupture vis-à-vis des programmes de développement déjà amorcés.

Articles de la Constitution :

Les articles de la constitution donnent le cheminement à suivre pour opérationnaliser la prise en compte des droits individuels et collectifs.

La culture :

- préambule : Ouverture du peuple aux valeurs d'ouverture sur les cultures du monde ; Engagement du Royaume à diversifier et élargir les relations d'échanges culturels avec les pays du monde et combattre la discrimination culturelle ; Cet article est mis en relief par les fondements constants qu'apportent la Charte de l'éducation nationale (le souci de former un citoyen vertueux, tolérant, les valeurs de citoyenneté, interaction entre patrimoine culturel marocain et principes universels...) ;
- article 5 : le Hassani, partie intégrante dans l'identité culturelle marocaine. Cet article engage l'Etat à assurer la cohérence de la politique culturelle et confirme l'ouverture du Maroc aux cultures contemporaines ; Création du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine (la création de ce Conseil va dans le sens des recommandations de la Charte de l'éducation nationale qui valorise le Tamazight) ;
- article 6 : Les pouvoirs publics œuvrent pour créer les conditions qui permettent la participation des citoyens dans la vie culturelle ;
- article 16 : Engagement du Royaume à maintenir les liens culturels des MRE avec le pays ;

- article 19 : Égalité des citoyens en ce qui concerne les droits et libertés d'ordre culturel ;
- article 26 : Les pouvoirs publics apportent leur appui au développement de la création culturelle ;
- article 28 : Respect du pluralisme culturel à travers la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle stipulée par l'article 165 ;
- article 33 : Participation des jeunes au développement culturel ;
- article 71 : Rôle du parlement dans le vote des lois relative à l'activité culturelle de l'Etat ;
- article 88 : Place du domaine de la culture dans le programme de l'Etat ;
- article 167 : Rôle de l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption dans la consolidation de la culture ;
- article 170 : Rôle du Conseil de la Jeunesse et de l'Action Associative dans l'étude et le suivi des questions relatives à la culture.

L'éducation :

- article 31 : Responsabilités de l'Etat et des collectivités locales dans la création de conditions de l'éducation moderne, accessible et de qualité et à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes marocaines immuables ; Cet article met l'accent sur la notion de l'éducation physique et artistique ; La Charte de l'éducation nationale consolide l'idée qu'apporte cet article en mobilisant les collectivités locales ;
- article 168 : Création du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

La formation :

- article 7 : Rôle des partis politiques dans la formation politique des citoyennes et citoyens et à la promotion de leur participation ;
- article 31 : Responsabilités de l'Etat et des CT ;
- article 71 : La formation professionnelle fait partie des domaines de la loi ;
- article 168 : susmentionné.

L'emploi :

- article 31 : susmentionné (par rapport à l'emploi et l'auto-emploi).

ANNEXE 13: Documents consultés

Agence de Développement Social (2013), Royaume du Maroc, *Rapport d'activités 2012*. Lien :

http://www.ads.ma/fileadmin/AdsDocutheque/FrDocuments/RA_ADS_2012_VFr.pdf

Agence de Développement Social, Royaume du Maroc (2009-2013), *Rapports d'activité 2009, Rapport d'Activité 2010 et Rapport d'activité 2012*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume et Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales, Royaume du Maroc (2010), *Plan de Développement Régional de l'Économie Sociale (PDRES), région d'Oued-Eddahab - Lagouira : Diagnostic, Analyse stratégique, Plan d'action, Rapport de Synthèse*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume et Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales, Royaume du Maroc (2010), *Plan de Développement Régional de l'Économie Sociale (PDRES) pour la région de Guelmim - Es Smara: Diagnostic, Analyse stratégique, Plan d'action, Rapport de Synthèse*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume et Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales, Royaume du Maroc (2010), *Etude pour l'élaboration d'un Plan de Développement Régional de l'Économie Sociale (PDRES) pour la région de Lâayoune- Boujdour-Sakia el Hamra : Diagnostic, Analyse stratégique, Plan d'action, Rapport de Synthèse, 2010*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume (2012), *Rapport d'activité du Programme de l'économie sociale, PESAIP*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume (2012), *Bilan des réalisations du Programme Oasis Sud – POS 2006 – 2012*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume (2012), *Rapport d'activités 2004-2012*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume (2007), *Rapport sur la valorisation des produits locaux*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, *Programme de Développement de la filière cameline dans les provinces du Sud du Royaume - 2008-2013*

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, *Cactopôle de Ouâroune-Guelmim et Mise en place d'une filière de Valorisation du Cactus, brochures, Programme Cactus 2008-2010*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume (2009), *Programme de Sauvegarde et des Développement des Oasis : Plan Marketing – Lancement de l'huile de Figs de Barbarie*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, (2012), *Étude et Assistance technique pour l'Identification, le Développement, la Labellisation et l'appui à la Promotion des produits du terroir agricoles dans les provinces de Guelmim, Assa, Tan-Tan, Tarfaya, Rapport de la mission I définitif*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, De Casterlé, E.D. (2008), *Rapport sur le Développement Humain dans les Provinces du Sud du Royaume*.

Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, (2013) ; BonteP., *Étude sur l'élevage dans les Provinces du Sud*.

Ahrouch S. (2011), *Les coopératives au Maroc, enjeux et évolutions*, Revue Internationale de l'Economie Sociale, N°322

Alliance Coopérative Internationale (2013), *Cooperativesfacts and figures*. Lien : <http://ica.coop/fr/node/3297>

Assemblée Nationale du Québec (2013), *Loi sur l'économie sociale*. Lien: <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013C22F.PDF>

Banque Mondiale (2012), *Promouvoir les Opportunités et la Participation des Jeunes au Maroc*.

Baron C., Hattab-Christmann M. (2005), *Economie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au Sud : les associations de développement local au Maroc*, Revue Internationale de l'économie sociale, N°295.

Ben Ali D. (1983), *Le Maroc pré-capitaliste, Formation Economique et Sociale*, Société Marocaine des Editeurs Réunis.

Bourbouze A. (1999), *Gestion de la mobilité et résistance des organisations pastorales des éleveurs du Haut Atlas marocain face aux transformations du contexte pastoral maghrébin*, In : *Managing mobility in African rangelands: The legitimization of transhumance*, Food and Agriculture Organization.

Cadic P. (2013), *L'économie sociale en Espagne : un bilan de la législation nationale et régionale*, WorkingPaper, Think Tank européen « Pour la solidarité ».

Céliér J. (1938), *Travaux de petite hydraulique dans le Sud marocain*, In: *Annales de Géographie*, t. 47, n°269. pp. 534-539

CICOPA -Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Service- (consulté en Août 2014), *Journée internationale des coopératives : « La coopérative, une*

entreprise qui reste forte en temps de crise », 2013. Lien : <http://www.cicopa.coop/Journee-internationale-des,1048.html>

Colletis G. et all(2005), *Économie sociale et solidaire, territoires et proximité*, Revue Internationale de l'économie sociale, N°296, 2005.

Commission Consultative de la Régionalisation (2010), *Rapport sur la régionalisation avancée/Livre I : Conception générale*.

Commission Consultative de la Régionalisation (2010),*Rapport sur la régionalisation avancée/Livre III : la régionalisation avancée au service du développement éco. & social*.

Conseil Economique, Social et Environnemental, Royaume du Maroc (2013), *Nouveau modèle de Développement pour les Provinces du Sud*.

Conseil Economique, Social et Environnemental, Royaume du Maroc (2012),*Modèle de développement régional pour les provinces du Sud, Note de cadrage*.

Coraggio J. L. (1995), *Desarrollo humano, economíapopular y educación*, Buenos Aires, IEAS.

Cours des Comptes, Royaume du Maroc (2011), *Rapport Annuel de la Cour des Comptes 2011*.

Chaves R. (2011), *La loi espagnole d'économie sociale : évaluation du point de vue de la politique publique*, Revue Internationale de l'Economie Sociale RECMA, N°321.

DANSOCIAL -Département de l'Economie Sociale Colombien- (2009),*Rapport de gestion*.Lien : http://www.economiasolidaria.org/files/INFORME_DE_GESTION_DANSOCIAL_COLOMBIA.pdf

Département ESS de la région Basse Normandie (consulté en Mars 2014). Lien: <http://www.region-basse-normandie.fr/economie-sociale-et-solidaire>

Dubeux A. (2010), *La politique publique d'économie solidaire au Brésil*, Revue vie économique, vol 1, N03.

El Hassania M. (2007), *Programme de Lutte contre la Désertification et la lutte contre la Pauvreté par la Sauvegarde et la Valorisation des Oasis*.

Enjolras B. (2005), *Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance*, Revue Internationale de l'économie sociale, N°296.

Gadrey J. (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire, une mise en perspective de travaux récents* ; Rapport de synthèse pour la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale et de la Mission de Recherche.

Haut-commissariat au Plan, Royaume du Maroc (2011), *Enquête Nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) Exercice 2007*, Rapport de Synthèse.

Haut-Commissariat au Plan, Royaume du Maroc (2007), *Enquête Nationale sur le Secteur Informel*.

Haut-commissariat au Plan, Royaume du Maroc (2007), *Carte de la Pauvreté*.

INTERREG IVC, Fond Européen pour le Développement Régional (2010), *Public Policies and Social Enterprises : a catalogue of good practices*. Lien : <http://www.pase-project.eu/cms/>

INDH (2011), *Rapport d'activités 2005-2010*. Lien :

<http://www.indh.gov.ma/index.php/fr/publications/rapports-annuels-d-activites>

INDH (2014) *Bilan des Réalisations de l'INDH, Exercice 2013*. Lien :

http://www.indh.gov.ma/images/rapports-etudes/rapport_activites-2013.pdf

IPEMED (2013), *L'économie Sociale et Solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ?*

Lafaye C. et Frison H. (2013), *Tableau des lois ESS dans le monde*, Uniopss Conférence ESS en Novembre 2013.

Lévesque B. et Mendell M. (2005), *L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques*, Revue Interventions économiques, N° 32, 2005. Lien :

<http://interventionseconomiques.revues.org/852>

Lima Costa B. (2011), *Politique d'état de promotion de l'économie solidaire dans l'état de Minas Gerais : conflits et convergences dans les actions qui génèrent travail et revenu*, Pontificia Universidade Católica de Minas Gerais, Document de travail du Forum International de l'ESS tenu à Montréal en 2011.

Mathieu P., Benali A., Aubriot O. (2001), *Dynamiques institutionnelles et conflit autour des droits d'eau dans un système d'irrigation traditionnel au Maroc*, In: Tiers-Monde, tome 42 n°166. Les nouvelles politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux (sous la direction de Guy Meublât) pp. 353-374.

Mc Kinsey (2011), *Élaboration d'un programme de développement économique et social des Provinces du Sud : Mise en place de programmes de stimulation de l'emploi des populations locales*.

McKinsey (2011), *Élaboration d'un programme de développement économique et social des Provinces du Sud : Définition d'une nouvelle doctrine d'intervention sur les « filets sociaux » et réorientation progressive des aides*, 2011.

McKinsey (2011), *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 1*, 2011.

McKinsey (2011), *Programme de développement économique et social des Provinces du Sud – Volume 2*, 2011.

Municipalité de Caen (2009), *Dossier pour un Plan de soutien à l'économie sociale et solidaire*. Lien : <http://rtes.fr/IMG/pdf/PlansoutienCaen.pdf>.

Neamtan N. (2009), *Économie sociale : concepts et défis*, Concepts critiques, Universitas Forum, Vol. 1, N°3, 2009.

Observatoire National de Développement Humain (2013), *Évaluation des réalisations de la première phase de l'INDH (2005-2010) et de leurs effets sur les populations cibles*.

Organisation Internationale du Travail, (2013), *Economie sociale et solidaire : une opportunité pour promouvoir l'emploi des jeunes*, Guide de la Troisième édition de l'Académie sur l'ESS, 8-12 Avril 2013, Agadir, Maroc.

Organisation Internationale du Travail (2010), *Economie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune*, Guide de 2010, Document de référence de l'Académie sur l'ESS, 25-29 Octobre 2010, Turin, Italie.

Organisation Internationale du Travail (2002), *Recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives*, Section I, Paragraphe 2.

Parlement Européen (2009), *Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale*, 2009. Lien:<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0062+0+DOC+XML+V0//FR>

PCM Consulting (2011), *Actes de l'atelier « Valorisation et développement des produits des terroirs du Maroc Saharien*.

PCM Consulting (2010), *Étude de faisabilité et de marketing de la première tranche des produits du terroir dans les provinces de Tarfaya, Laayoune, Boujdour, Dakhla, Assouerd et Es Semara*.

Pezzi E. (2009), *Coopératives sociales italiennes*, L'économie sociale de A à Z, Alternatives Economiques, Hors-série pratique Poche N° 38 bis.

Programme de développement territorial durable des provinces de sud Guelmim – Assa – Tata – Tan-Tan – Tarfaya (2012), *Le développement du Tourisme Durable Oasien, une stratégie basée sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel*.

Razeto L. (1984), *Economía de solidaridad y Mercado democrático*, Santiago de Chile, PET.

RELIESS - Centre de référence et de liaison internationale sur les politiques publiques en ESS- (2012), *Le gouvernement métropolitain de Séoul annonce un plan global pour soutenir l'ESS*.

Région wallonne (2008), *Décret relatif à l'économie sociale*, Moniteur belge, 31/12/2008.

République Française, Ministère de l'Economie et des Finances, Portail Internet. Consulté en Mai 2013. Lien : <http://www.economie.gouv.fr/ess/loi-economie-sociale-et-solidaire-au-second-semestre>

Royaume du Maroc, Haut-Commissariat au Plan (2011), *Activité, emploi et chômage, résultats détaillés*, Direction de la statistique.

Royaume du Maroc, Haut-Commissariat au Plan (2010), *Le Maroc des régions 2010*

Royaume du Maroc, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (2011). *Plan Maroc Vert, Rapport d'étape (2008 – 2011)*

Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, *Plan Maroc Vert, Régions : Guelmim Es-Semara, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Oued Ed Dahab Lagouira*

Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM, 2008a), *Plan MarocVert* : « Premières perspectives sur la stratégie agricole », présentation du ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Salon international de l'agriculture de Meknès, 22 avril (18 diapositives).

Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (MAPM, 2008b), *Plan Maroc Vert*, « Stratégie de développement intégré de l'agriculture au Maroc », 14/4/2008 (version en 28 diapositives).

Royaume du Maroc, Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales, Royaume du Maroc (2011), *Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020*.

Royaume du Maroc, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale – Département Artisanat, Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Provinces du Sud du Royaume, Valyans Consulting (2009), *Programme de Développement Régional de l'Artisanat (PDRA) – 2007 à 2015 - dans les Provinces du Sud du Royaume*.

Sahli S. (2011), *Système Touristique oasien entre concepts et pratiques. Essai de modélisation d'une expérience empirique*.

Soulaye F. (2006), *Présentation de la loi italienne créant l'entreprise sociale, loi du 13 juin 2005*, Groupe ESFIN-IDES.

Universidad Libre de Colombia (2008), *La economía solidaria: de lo legal a la formación integral*, Criterio Libre, n°9, Bogota.

Lien: <http://www.unilibre.edu.co/CriterioLibre/images/revistas/9/CriterioLibre9art02.pdf>

Ziyad A. (2009), *Gestion des ressources en eau au Maroc : bilan et perspectives*, Revue HTE N°142, Mars - Juin 2009, <http://www.anafide.org/doc/HTE%20142/142-6.pdf>

Sites internet

Political and ethical knowledge on economic activities research programme (PEKEA) (consulté en Septembre 2014). URL : <http://en.pekea-fr.org/?p=11&c=S-3-Yahyaoui.html>.

ODCO (consulté en Septembre 2014), URL :

http://odco.gov.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=158

Association des Centres Locaux de Développement du Québec (consulté en Mai 2014).

Lien: <http://www.acldq.qc.ca/fr/>

MoroccanCISE (consulté en Septembre 2014), URL : <http://www.mcise.org/>

Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Royaume du Maroc (Consulté en Septembre 2014). URL : <http://www.artesnet.gov.ma/>

Ministère des Finances, Royaume du Maroc (Consulté en Septembre 2014).

URL :<http://www.finances.gov.ma/fr/pages/strat%C3%A9gies/strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9veloppement-agricole--le-plan-maroc-vert.aspx?m=Investisseur&m2=Investissement>

Plateforme Maroc Taswiq, Royaume du Maroc. URL :<http://www.maroctaswiq.com/strategie.php>
plateforme INDH 2011-2015 (consulté en Septembre 2014).

Programme des Nations Unies Pour le Développement (consulté en Septembre 2014).

URL :http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/programme-oasis-sud/

Agence du bassin hydraulique de Sakia el Hamra et Oued Ed-dahab (consulté en Septembre 2014). URL :
<http://www.abhshod.ma/donnees-techniques.php>

Le Chantier de l'Économie Sociale (consulté en Mars 2014). Lien: <http://www.chantier.qc.ca/>

Le labo ESS - Think tank pour la promotion de l'ESS- (consulté en Juillet 2014). Lien: <http://www.lalabo-ess.org/>

Solocopédia, Encyclopédie internationale partagée sur l'économie sociale et solidaire, consulté le 26 Mai 2013. Lien: <http://fr.solecopedia.org/>.

Fiches projet ESS dans les Provinces du Sud

- Fiches de projets du programme transversal de la DAS à Dakhla
- Document sur la valorisation des produits du terroir et les activités génératrices de revenus à Guelmim
- Document de projet Développement du tourisme à Guelmim
- Document de projet Activités culturelles et sociales à Guelmim
- Document de projet Préservation du patrimoine à Guelmim
- Convention APDS/INDH, Grappe Tarfaya, Projets 2012
- Fiches de projets Tan-Tan
- Fiches de projets IPED, Provinces de Guelmim, Tata, Assa-Zag, Tan-Tan et Tarfaya